



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 16 janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nicole DEDEBAT, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Carole GAUDEZ, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Corinne LAYE, Jean-Pierre MICHAS, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Laurent POMERY, Nicolas REY-BETHBEDER, Laurence ROUSSEL, Simon SANCHEZ, Annabelle SARRAT, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

Procurations : Monsieur Patrice LARRIEU à Monsieur Serge DEUILHE, Madame Annie LE PAPE à Monsieur Laurent POMERY, Madame Catherine LOUIT à Madame Monique D'OLIVEIRA.

Madame Laurence ROUSSEL quitte l'assemblée à 23 h 10 au cours de la délibération n°23 x 08 et donne procuration à Madame Arlette GRANGE.

Monsieur Denis BUVAT est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : avant de débiter cette séance, permettez-moi de présenter, à tous les élus du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte sérénité, ainsi qu'à vos proches et que l'on soit au service de tous les Saint-Lysiens que nous représentons. Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous informe que Madame PUJOL vous a envoyé un mail cette après-midi. La Trésorerie nous a demandé de présenter une délibération concernant une régie de recettes du Pôle Culturel relative aux tarifs des spectacles vivants. Vous pouvez la consulter, elle est sur table.

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Le Procès-Verbal est validé à l'unanimité.

Aucun commentaire relatif à ce Procès-Verbal.

DÉLIBÉRATIONS

23x 01 - Débat d'orientations budgétaires 2023 à partir du Rapport d'orientations budgétaires

En vertu de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un rapport doit être présenté au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'orientations budgétaires s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux Élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble. Il est rappelé que le contenu de ce rapport, en lui-même, ne donne pas lieu à un vote.

Cependant, comme en dispose l'article L. 2312-1, après avoir pris acte du débat d'orientations budgétaires, une délibération spécifique de l'assemblée doit faire l'objet d'un vote actant de la tenue de la présentation et des débats.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des orientations budgétaires et atteste que les débats portant sur celles-ci pour 2023 se sont tenus.

Monsieur Denis PERY : dans le contexte économique :

- L'indice des prix retenu est à hauteur de 6,3 % en 2022, contre 1,6 % en 2021. Une inflation au même niveau est attendue en 2023, avant de baisser en fin d'année pour atteindre 4 % ;
- Le PIB est en hausse en 2022 à hauteur de 2,6 %, après une augmentation record de 6,8 % en 2021 suite à la crise du Covid de 2020 ;
- L'actualisation des bases fiscales atteint 7,2 % en 2023 ;
- Une hausse de la dotation globale de fonctionnement est prévue en 2023, avec la progression de la dotation de solidarité rurale ;
- Les collectivités territoriales, comme un certain nombre d'administrations et d'entreprises, mettent en place un filet de sécurité vis-à-vis des dépenses énergétiques et plus spécifiquement un amortisseur pour l'électricité.

Au niveau de l'épargne, les dépenses d'énergie en 2022 ont eu pour conséquence une évolution à + 350 000 €. L'épargne brute représente 966 400 €. Nous parlons encore du compte administratif 2022 provisoire, car les dernières écritures comptables sont en train d'être finalisées. Le remboursement du capital est en augmentation de 770 500 €. Celle-ci est en lien avec l'emprunt souscrit, dans le cadre du remboursement anticipé du droit de tirage voirie et avec l'emprunt de 600 000 € souscrit en 2022. L'épargne nette représente 195 900 €, mais elle reste positive pour l'année 2022. Cette épargne n'inclut pas le solde de la dotation « inflation », puisqu'il n'a été enregistré que 140 000 €. Le solde attendu en 2023 est de 150 000 € supplémentaires.

Concernant les dépenses :

- Les dépenses en valeur augmentent de 423 944 € ;
- Les dépenses de fonctionnement courant représentent 2 019 000 €, soit une augmentation d'environ 400 000 €. Celle-ci s'explique par les dépenses d'énergies de 350 000 € en plus, que ce soit l'électricité, le gaz ou le carburant ;
- L'atténuation de produits concerne le versement de l'attribution de compensation au niveau du Muretain Agglo à hauteur de 684 000 € ;
- Les subventions aux associations et les indemnités des élus atteignent 995 500 €, en lien avec l'augmentation en 2022 de la subvention du CCAS ;
- Les variations sont positives à hauteur de 49 000 € ;
- Les charges financières d'emprunt baissent de 13 000 € en 2022, ce qui représente 188 600 €, en lien avec le vieillissement de la dette ;
- Les charges exceptionnelles sont également en baisse comparées à 2021. Cela s'explique par le reversement des excédents du budget « assainissement » en 2022 ;
- Le versement de 623 479 € d'attribution de compensation prend en compte la restitution des compétences au titre du service à table, des ATSEM, de l'entretien ménager et du pluvial ;
- Une dotation de solidarité communautaire exceptionnelle de 49 913 € a été encaissée en produits.

Concernant les variations des dépenses de personnel, les effectifs sont plus ou moins stables par rapport à 2021. Une augmentation d'un ETP a été enregistrée. L'évolution des effectifs en hausse entre 2022 et 2021 touche principalement la PM et l'accueil.

Quant à l'évolution de la masse salariale, les charges de personnel atteignent 3 839 000 €, soit une augmentation de 469 000 €.

L'atténuation de charges concerne toutes les recettes de prévoyance qui sont en nette baisse comparées à 2021. Les recettes sont estimées à 122 000 €.

Dans le cadre de l'ADS, la déduction des remboursements des communes adhérentes s'élève à 126 064 €, car l'ensemble des communes se partagent du personnel. En 2022, le coût net des charges de personnel est en progression par rapport à 2021, en raison des fins d'année pleine des recrutements de 2021, le renforcement de la direction générale DST de l'ADS, mais aussi les décisions exogènes qui ont largement contribué à alourdir le montant de la masse salariale, tant en 2021 qu'en 2022 :

- La revalorisation du point d'indice est intervenue en juillet 2022, avec un effet attendu en année pleine de 90 000 € ;
- La revalorisation des salaires des agents de catégorie C et B avec un effet attendu de 35 000 € en année pleine ;
- L'impact des augmentations successives du SMIC et du minimum de traitement à hauteur de 10 000 €.

Les recettes de 2022 présentent une augmentation de 266 204 € :

- Le compte 013 est en baisse, en lien avec les remboursements de prévoyance, comme nous venons de l'expliquer ;
- Les produits des services sont en augmentation de 11 000 €, en lien avec les redevances d'occupation du domaine public ;
- Les impôts et taxes affichent 5 342 600 €, soit une augmentation de 180 910 € dûe principalement à la taxe foncière, à la taxe d'habitation, mais surtout aux droits de mutation qui atteignent un taux record en 2022 ;
- Les recettes de dotation et de participation augmentent de 195 000 €, ce qui s'explique principalement par la revalorisation des dotations de 50 000 € et aussi, comme je l'ai précisé tout à l'heure, par l'acompte de la dotation « inflation » à hauteur de 140 000 € pour l'année.

S'agissant du bilan des dépenses d'investissement de 2022 :

- Elles se sont élevées à 3 379 599 € ;
- Le taux de réalisation s'élève à 57,5 %, contre 50,33 % en 2021 ;
- En rajoutant les restes à réaliser, ce taux monte à 72,2 % versus 77,13 % en 2021.

Les principaux investissements réalisés concernent :

- La rénovation et l'extension des tribunes du stade : 34 000 € ;
- La rénovation et l'extension du COSEC : 416 000 € ;
- Les travaux de rénovation du terrain de tennis : 66 697 € ;
- L'achat de la Maison des Assistantes Maternelles : 191 263 € ;
- Le matériel informatique avec la numérisation des écoles et les équipements des services : 85 400 € ;
- L'achat de matériel des services techniques pour les festivités ;
- Le remboursement anticipé du droit de tirage voirie : 1 327 250 € ;
- Le versement du droit de concours voirie ;
- Le remboursement de la dette : 770 438 €.

Monsieur le Maire : je vais prendre le relai de Monsieur PERY, merci.

La prospective financière que nous mettons en place vise à anticiper, pour les prochaines années, les recettes et les dépenses de la Ville, afin de piloter la réalisation des investissements, tout en gardant la maîtrise de la situation financière, dans le contexte dont vous a parlé Monsieur PERY en introduction.

Le triple enjeu face à cela se rapporte au financement de la programmation pluriannuelle des investissements structurants, qui répondront aux besoins en termes de services publics, ce qui permettra également d'absorber le coût en fonctionnement de ces investissements et d'arriver à dégager un niveau d'épargne suffisant, de sorte à financer ces nouveaux équipements et limiter le recours à l'emprunt. Le dernier enjeu est de conserver une situation financière soutenable.

Dans cet environnement national actuel et ce contexte de plus en plus contraint, le budget primitif que nous présenterons le mois prochain se veut prudent, mais avec une vision claire des enjeux pour notre Commune, par rapport aux trois prochaines années jusqu'à la fin du mandat.

En premier lieu, trois priorités fortes, dont la première concerne l'enjeu environnemental et la transition écologique. Il est important de dire que chaque action publique s'inscrira dans ce contexte nouveau et incontournable pour notre avenir et celui de nos enfants.

Plusieurs nouveaux chantiers seront lancés, dont les principaux sont :

- La rénovation thermique des bâtiments, en particulier des écoles ;
- La végétalisation des espaces publics ;
- Les économies d'énergie.

Le point numéro 2 des grandes orientations concerne l'amélioration des déplacements et des espaces publics, en privilégiant :

- Les modes doux, donc piétons et vélos. Les actions structurantes majeures sont :
 - o Les cheminements doux sécurisés le long de la route de Lamasquère (RD 19) et de la route de Saint-Clar-de-Rivière (RD 53) ;
 - o La revue du plan de circulation dans la Ville ;
- Les améliorations du quotidien pour accompagner le changement dans nos habitudes, à savoir :
 - o Les parkings à vélo en Ville et dans les écoles ;
 - o Les chemins de randonnée ;
- L'accompagnement des réseaux express vélo (REV) du Département.

La troisième grande orientation vise à :

- L'enrichissement de l'offre culturelle et d'animation de la Ville ;
- L'amélioration des infrastructures de spectacles et de lieux de vie avec :
 - o La réalisation du musée de Saint-Lys Radio ;
 - o La rénovation de la salle de la Gravette ;
 - o La reconversion du Grand café de France en espace de vie.

Nous vous avons présenté dans le ROB le plan pluriannuel d'investissement 2023-2026.

Celui-ci liste un certain nombre d'opérations avec des priorités 1 et des priorités 2, dans le but de rester dans l'enveloppe nécessaire et prudente de la Collectivité. Nous terminons les réalisations du COSEC, donc les tribunes et les vestiaires du rugby. Un montant est prévu pour :

- La vidéoprotection ;
- La rénovation de la Gravette ;
- Les démarrages du Bourg-Centre avec le plan de circulation ;

- Les études sont en cours vis-à-vis de la rénovation des écoles ;
- Les acquisitions foncières ;
- La Maison pluridisciplinaire de santé – j’y reviendrai tout à l’heure ;
- Les voiries et opérations isolées ;
- Les cheminements doux ;
- Les investissements courants et autres dépenses d’équipement.

Le total de l’enveloppe pour les trois ans à venir représente 10 284 000 €.

Nous avons mis en priorité 2 :

- La rénovation des infrastructures du football ;
- La rénovation de l’Hôtel de Ville ;
- La rénovation de la Médiathèque.

Les opérations que nous avons mentionnées auparavant nous ont semblé prioritaires.

En ce qui concerne la Maison pluridisciplinaire de santé, nous avons volontairement laissé une ligne à zéro, afin de signifier qu’il ne s’agit pas d’un investissement communal. La Ville accompagne, par contre, ce projet avec les médecins de la Commune. Ceux-ci se sont constitués en SISA et avec Monsieur PLANCHON, nous allons les rencontrer très bientôt pour la suite de ce dossier.

Plus précisément, les différents chapitres des projets d’investissements 2023 se rapportent à :

- La révision du PLU ;
- L’enveloppe consacrée au cheminement doux ;
- La vidéoprotection de la Commune ;
- La reconduction du budget participatif ;
- Le projet Bourg-Centre ;
- Le plan de circulation afin de débiter les études ;
- Le lancement du projet de Maison de santé pluridisciplinaire avec un partenaire privé ;
- L’installation et le remplacement des poteaux incendie dans le cadre de la défense extérieure contre l’incendie que nous continuons ;
- L’étude pour l’agrandissement du cimetière de la Moutonne qui commence à devenir un peu tendu ;
- L’équipement et matériels sportifs utiles pour le COSEC.

En ce qui concerne les équipements de service, il s’agit de :

- La reconduction d’un budget annuel pour le renouvellement du parc informatique. Nous l’avons initié depuis quelques années et nous arrivons à renouveler le parc de la Mairie ;
- La finalisation de la montée en version des logiciels Finances et RH, de sorte à moderniser le travail des services ;
- L’équipement pour le soutien et la sécurisation des festivités ;
- L’outillage et équipement des Services Techniques ;
- Les équipements de la restauration scolaire dans le cadre du transfert de compétences. Le remplacement du matériel relève de la compétence des communes.

Quant à l’enfance et la jeunesse, il s’agira :

- Du lancement des études de diagnostic relatives aux établissements scolaires les plus anciens de la Commune, en particulier de l’école Petit Prince, de l’école Florence Arthaud et de Ayguebelle. Le but principal étant d’améliorer le plan thermique ;

- De la mise en place d'un plan pluriannuel d'amélioration des espaces extérieurs et en particulier des écoles par de la végétalisation, incitation aux déplacements doux et jeux d'enfants ;
- Des travaux de mise en sécurité des différents bâtiments ;
- De la réfection du City stade ;
- Du renouvellement et de la création d'aires de jeux.

En ce qui concerne la rénovation des bâtiments, le projet principal se rapporte :

- Aux travaux de rénovation énergétique à la Gravette, afin de réduire la facture énergétique et améliorer le fonctionnement de ce bâtiment qui sert à tous ;
- Au remplacement des éclairages, en partenariat avec le SDEHG ;
- À la prise en compte de l'accessibilité dans tous les travaux de rénovation.

Je vais redonner la parole à Monsieur PERY qui va expliquer la manière dont nous allons financer tous ces projets.

Monsieur Denis PERY : comme l'a précisé Monsieur le Maire, malgré les incertitudes pesant actuellement sur les Collectivités Territoriales, l'enjeu consiste à rendre la trajectoire financière viable a minima jusqu'à la fin du mandat, ainsi qu'à assurer toute la portabilité financière de l'ensemble des investissements pour lesquels nous avons été élus.

Le recours à l'emprunt fait partie d'un des moyens. En 2022, notre capital restant dû est aux alentours de 7,7 millions d'euros, soit en-dessous des seuils d'alerte. La volonté en 2023 est de recourir à un emprunt à hauteur de 1 million d'euros, afin de bénéficier des taux qui restent convenables dans la période de début d'année.

Nous verrons l'évolution dans les prochains mois.

Nous envisageons également de chercher des subventions relatives aux projets prioritaires et structurants de la Commune qui viennent d'être présentés. Nos partenaires comme le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la Préfecture recevront un dossier à ce propos.

Monsieur le Maire : en synthèse, les orientations financières de l'exercice 2023 se veulent dans la continuité d'une trajectoire budgétaire claire et transparente.

Il s'agit de :

- Répondre aux besoins de la population, en limitant le recours au levier fiscal communal. Depuis 2016 jusqu'à ce jour, nous avons réussi à nous en priver ;
- Moduler et adapter les services en vue d'une meilleure efficience : projet de modernisation des logiciels et d'équipement de matériel pour être plus performants ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement afin d'améliorer notre capacité d'investissement ;
- Maintenir le niveau d'endettement sous les seuils d'alerte ;
- Préserver la capacité d'investissement pour les années futures.

Notre souhait reste celui de permettre un programme d'investissement ambitieux, en corrélation avec les besoins d'une commune de bientôt 10 000 habitants. Notre stratégie aura vocation à préparer les projets structurants, en lien avec notre programme politique poursuivi en 2023. L'ambition est de poursuivre le développement de la Ville, tout en préservant le cadre et la qualité de vie de ses habitants. Nous y arriverons grâce à l'appui du contrat Bourg-Centre, signé avec la Région Occitanie et en traduisant notre proposition d'un projet global de valorisation et de développement de la Ville.

La vigilance quant à l'utilisation des deniers publics est plus que jamais renforcée, en lien avec les incertitudes vis-à-vis de l'économie, de l'inflation actuelle qui est particulièrement marquée en termes de dépenses d'énergie, ainsi que du maintien des dotations.

Les élus, ainsi que l'ensemble des services municipaux, sont mobilisés dans cette démarche afin de partager avec nos administrés la fierté d'un service public de qualité et de proximité.

Tels sont les éléments principaux que nous souhaitons vous présenter avec Monsieur PERY et l'équipe municipale. Le débat peut maintenant débiter.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *J'ai beaucoup à dire, mais je voudrais noter d'abord l'effort de présentation du document de cette année et la qualité du débat, qui a lieu plus tôt dans l'année. Tout cela va dans le bon sens. J'y reviendrai après.*

La première partie de la présentation du ROB montre que l'année est vraiment incertaine, tout comme les prévisions. Il faut noter que la zone euro va vers la récession. Imaginez que l'Ukraine gagne la guerre cet été, nous n'en savons strictement rien. Il en va de même à propos de la croissance de la France au regard de l'inflation. En exemple, le prix du mètre cube du gaz le 24 février dernier sur les marchés internationaux était de 4,30 €. Son prix en août s'est élevé à presque 10 €, mais aujourd'hui il baisse à 3,42 €, plus bas donc qu'avant le conflit. Nous ignorons si cela va rester ainsi. Les conséquences de l'inflation des énergies dans notre pays restent, pour le moins, incertaines.

Vous avez également évoqué les dotations de l'État qui nous concernent au plus près. Nous constatons presque chaque année que Saint-Lys arrive à s'en sortir grâce à celles-ci. Elles s'élèveront, cette année, à plus de 200 000 €. Le bouclier énergétique représenterait, quant à lui, 140 000 €. Ces données tangibles permettent d'avoir un budget dans un contexte tout de même difficile.

Cette introduction évoque également le nombre actuel d'habitants de Saint-Lys qui est de 9 737 habitants. Cela signifie que nous n'avons toujours pas atteint les 10 000 habitants. Je dis depuis un moment que l'augmentation est moins importante, qu'elle ne l'a été dans les années passées. Nous pouvons donc remarquer, au sein de la population, un turnover important et des droits de mutation assez élevés. Il est nécessaire de prendre en compte ce phénomène dans les années à venir, puisque gouverner, c'est prévoir. Que va être Saint-Lys dans le futur ? Sûrement pas une ville qui connaîtra une forte croissance comme dans le passé. Cela s'explique par le fait que notre Commune fasse partie de la seconde couronne urbaine de Toulouse.

J'ai déjà parlé des points positifs au début de mon intervention. Je voudrais insister là-dessus et reprendre le dispositif. J'approuve le fait que vous avez affirmé, comme priorité, la transition écologique et l'environnement. Celle-ci peut également être liée à la seconde priorité se rapportant aux déplacements doux. Nous avons d'ailleurs insisté, dans notre programme, sur la réalisation de cheminements piétonniers et cyclables des routes de Lamasquère et de Saint-Clar-de-Rivière. Je tiens à souligner que ces projets vont dans le bon sens.

Le seul regret serait de s'y être pris un peu en retard, sachant l'explosion des prix. Nous avons prévu 2 millions d'euros de travaux, alors que le reste à charge pour la Commune atteint 1 250 000 €. Je trouve cette situation dommage, car entre la détermination des priorités et la réalisation des travaux, il s'est écoulé quand même beaucoup de temps. Ce secteur est très peuplé. De nombreux adolescents et enfants circulent au bord de la route. J'adhère au fait que vous ayez changé de priorité, parce qu'elle était loin d'être en tête de liste de celles de l'année dernière.

L'autre point positif est le recours au prêt de 1 million d'euros. Si et je souligne cette condition, le taux est à 2 %, ce serait bénéfique pour notre Ville afin de garder un plan d'investissement conséquent dans le futur. Cela reste à voir au vu du contexte tendu, mais il s'agit toutefois de notre dernière cartouche. Cela signifie qu'il nous est nécessaire d'apporter une vigilance vis-à-vis de tout ce qui est impôt. Nous en parlerons tout à l'heure.

Quant aux points plus négatifs, nous notons qu'aucun investissement relatif à la réalisation d'un complexe sportif n'est prévu pour l'instant. Je conçois que cet investissement soit important, mais il faut savoir qu'il s'agit d'un club de football départemental du district 1, qui se trouve aux portes du régional 3. Notre équipe tourne particulièrement bien. Le sport a toujours été important à Saint-Lys. Je sais que cela vous tient à cœur. Il est donc regrettable que nous soyons bloqués à ce niveau pour un moment.

Nous parlons de la rénovation des bâtiments en énergies renouvelables, du type photovoltaïque depuis longtemps. Cela signifie que nous sommes en retard à ce propos. Il est bien que vous prévoyiez de lancer une possibilité de rénovation des écoles, mais à ce rythme, le bâtiment des Glycines va tomber en ruine. Plusieurs locaux communaux mériteraient également d'être rénovés. Il est aussi possible de penser à d'autres sources d'énergie, puisqu'à Saint-Lys, le seul système de chauffage est le gaz.

De la même manière, le point qui nous pose problème est la Maison de santé dans laquelle aucun euro n'est engagé à cause de notre budget tendu. Je ne peux plus compter le nombre d'années où nous parlons de ce sujet. Nombre de Saint-Lysiens sont confrontés à une situation compliquée, du fait de cette absence de Maison pluridisciplinaire de santé. Je pense que si nous étions intervenus de façon plus volontaire et en y mettant des deniers publics, elle aurait existé.

Si j'ai bien compris, 57 % des investissements programmés ont été réalisés en 2022. Il n'empêche qu'en 2020, le réalisé était de 62 % et en 2019 de 71 %. Cela signifie que sur 2 € d'investissement programmé, nous en réalisons 1 €, ce qui est loin d'être suffisant. Le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes avait déjà souligné la nécessité d'améliorer ce résultat. Lors de la présentation de vos vœux aux Saint-Lysiens, vous avez énuméré un certain nombre de projets, ce qui est bien, mais les réaliser c'est mieux. Cette situation revient également dans ce débat d'orientations budgétaires. J'espère que dans le budget, ce sera plus concret, ceci nous permettra de savoir où nous investissons et les projets qui seront réellement réalisés. Il faut éviter les erreurs des années passées, notamment « le catalogue à la Prévert ». Nous savons que tous les programmes d'investissement ne pourront pas se concrétiser au vu du contexte difficile.

Vous parlez d'écologie qui est la priorité actuelle, mais il serait aussi pertinent de penser à la végétalisation et à la plantation d'arbres dans les terrains communaux. Pensez aussi à une extension de la Coulée Verte, même si vous avez déjà prévu des cheminements de randonnée. Il faut également réfléchir à des énergies alternatives. Nous avons parlé l'autre jour de la climatisation de la salle du Conseil Municipal, mais existerait-il d'autres moyens pour rafraîchir ?

Le débat actuel est assez vaste. Ce sujet sera sûrement une des pistes de la commission de l'Environnement. Nous espérons qu'elle se réunisse assez rapidement, car il est temps d'agir pour avoir des résultats dès cette année. Je pense que les Saint-Lysiens l'attendent.

Vous prévoyez 70 000 € en vidéoprotection, mais nous sommes en 2023. Le contexte compliqué de cette affaire a eu pour conséquence une prise de retard. L'attente des Saint-Lysiens à ce propos est pourtant importante. Il faut donc arriver cette année à la concrétiser.

L'autre thème qui nous apparaît préoccupant, voire négatif, se rapporte à l'explosion des dépenses de personnel. Même en 2023, vous prévoyez une augmentation entre 7 % et 8 %. Nous étions pourtant, l'année dernière, impactés fortement par le nombre important de recrutements. Il était évident que nos moyens ne suivraient pas. L'augmentation annuelle du point d'indice de 450 000 € affecte de manière importante nos capacités d'investissement et vous l'avez précisé. À ce rythme et jusqu'à la fin de votre mandat en 2026, nous serons presque à 2 millions d'euros de dépenses en plus, alors qu'il nous faut des investissements.

Le projet Bourg-Centre reste tout de même assez flou. Beaucoup d'études sont annoncées, mais quand vous parlez d'espace de vie pour le Grand Café de France, cela veut tout et rien dire. Les Saint-Lysiens veulent du concret dans le centre-ville.

S'agissant de l'évolution de la fiscalité, vous n'augmentez pas la taxe foncière, car l'emprunt vous le permet. Au regard de nos ambitions en investissement, il vous sera compliqué de ne pas toucher à la fiscalité d'ici 2026.

Le pacte financier avec le Muretain Agglo, dont nous avons parlé, aura aussi un impact vis-à-vis des Saint-Lysiens. Une personne qui a payé 805 € de taxe foncière devrait payer plus de 900 € cette année. La Mairie n'est, bien sûr, pas en cause, mais il faut le prendre en compte. Les habitants subissent une véritable pression fiscale. La difficulté et vous l'avez soulignée sera donc de trouver l'équilibre entre cette pression fiscale et cette volonté d'investissement. Le taux de rigidité de la Commune, c'est-à-dire les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement, est d'ailleurs important, ce qui limite également notre capacité d'agir.

Vous avez aussi parlé, Monsieur PLANCHON l'avait déjà évoqué l'année dernière, de la réalisation du musée en 2023, mais de quel musée va-t-il s'agir ? Y aura-t-il du personnel ? Quel sera le temps d'ouverture ? Quel type de public ? S'agira-t-il réellement d'un musée dans le plein sens du terme ? La Mairie se donnera-t-elle les moyens de réaliser ce projet jusqu'au bout ? Cela reste encore à voir.

Madame Nicole DEDEBAT : *je souhaite intervenir à trois niveaux. Vous parlez de priorités. La transition écologique est, effectivement, urgente. Vous avez créé et tant mieux, nous nous en félicitons, un conseil et je vous demanderais quand et comment rapidement. Il ne s'agit pas de se précipiter, mais plus le temps passe et plus le dérèglement climatique impacte la vie de tout un chacun.*

J'espère que vous ne vous êtes pas fâché avec Monsieur SANCHEZ, parce que l'accessibilité n'intervient qu'une fois. L'accessibilité est comme la transition écologique, c'est transversal. Il est vrai qu'elle ne peut pas seulement impacter le bâti, car ce point est peut-être le moins problématique à Saint-Lys. Bien que cela reste à améliorer et que nous ne soyons pas aux normes, l'accessibilité à Saint-Lys concernant la voirie et les trottoirs reste quand même un vaste chantier. Je suis un peu chagrinée par le fait que ce sujet ne soit pas plus mis en avant, d'autant plus que cela répond à une loi.

Le projet structurant du musée, que vient d'évoquer Monsieur REY-BETHBEDER est indispensable. Nous savons bien aujourd'hui que la culture est un élément de cohésion sociale et je pèse mes mots. Pour contredire un peu le Président de la République, il ne s'agit pas d'un lien fondamental ni d'un enjeu, sur lesquels il faut compter. Je crois que nous en avons parlé le lundi de la fête locale. Pour moi, le budget consacré par Saint-Lys à ce musée est en deçà des ambitions que vous voulez porter. Je ne souhaite pas me fâcher avec Monsieur PLANCHON. Je crois en ce projet et je le soutiendrai, mais je doute que le budget soit suffisant, alors que nous en avons besoin. J'arrêteraï là pour ce soir.

Monsieur le Maire : je vais apporter quelques éléments de réponses. Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur REY-BETHBEDER, de votre intervention du début qui a fait état effectivement d'un ROB travaillé par les services et porté par Monsieur PERY. Je remercie d'ailleurs ce dernier et les services de s'être investis et de l'avoir présenté, plus clairement qu'à l'accoutumée. Je vous remercie également d'avoir pris le temps de le lire avec attention.

Je rejoins certains des propos que vous avez tenus. Saint-Lys ne s'en est jamais mal sorti avec les dotations de l'État. Concernant le fait que la population croît moins qu'auparavant, je pense qu'au moins, on ne nous fera pas dire que notre équipe souhaite accueillir la population à tout va. Cela montre bien que la majorité est raisonnable dans les opérations effectuées. L'accueil de population reste mesuré et à l'échelle de notre Commune.

Monsieur Denis PERY : vous avez parlé de situations compliquées, mais en 2023 nous avons quand même prévu de maintenir 3 millions d'euros d'investissements. Je pense qu'au vu de la situation, beaucoup de collectivités en France ont renoncé à finir l'ensemble des investissements en 2023. Elles renoncent actuellement aussi à leurs dépenses de fonctionnement, par exemple, en fermant des piscines ou en baissant les subventions aux associations.

Nous n'avons pas voulu prendre ces choix politiques au sein de la Commune de Saint-Lys. Nos priorités politiques seront de maintenir nos investissements, qui ont été prévus dès le début de ce mandat, ainsi que toutes les aides que nous pouvons fournir, par exemple, aux associations.

Cela représente donc 3 millions d'euros d'investissements, malgré 1,2 million d'euros de dépenses d'énergie, contre 350 000 € en 2021. L'État doit, à notre sens, participer à l'effort collectif. Il a mis en place des dotations mais à ce stade, nous ne sommes pas sûrs d'être remboursés à l'euro de ces dépenses d'énergie supplémentaires de 700 000 €. Nous voyons aussi arriver des dépenses exogènes de personnel, par l'augmentation du point d'indice qui n'a été compensée qu'en partie par la revalorisation de l'ensemble des grilles des catégories C et B. Celles-ci n'ont pas été compensées par l'État.

Même le Gouvernement se rend compte qu'il est nécessaire aujourd'hui de fournir des passeports et des cartes d'identité à ses concitoyens. Les ministres se déplacent afin de démontrer l'existence de ces services. Pour vous donner un cas réel, l'État participe à hauteur de 10 000 € par appareil sur un coût total de 40 000 € par an. Il faut pourtant un agent derrière un bureau, afin de fournir ce service auprès de la population de la Commune, mais aussi de l'ensemble des Collectivités environnantes. Les dépenses de personnel augmentent, mais cela reste dans une volonté de trajectoire financière maîtrisée, de sorte à maintenir l'ensemble des services publics auprès des concitoyens Saint-Lysiens.

Monsieur le Maire : vous avez regretté, Monsieur REY-BETHBEDER, que nous ne prévoyions pas la rénovation des Glycines. Parmi les priorités présentées, les Glycines n'en font effectivement pas partie, car nous estimons que d'autres priment au sein de la Collectivité. Tels sont nos choix d'orientation. Vous exprimez que vous n'êtes pas d'accord et c'est tout à fait légitime.

Vous regrettez également l'absence d'investissements relatifs aux infrastructures du foot. Si vous avez écouté attentivement mon discours lors de la cérémonie des vœux à la population, je leur ai bien sûr dit que ce projet n'était pas oublié, mais que dans le contexte actuel, vous l'avez souligné, il est incertain. Nous ne lancerons donc pas un investissement fort à ce propos.

Notre gestion financière depuis 2016 nous permet, ceci dit, d'avoir un matelas et d'affronter la crise, en « courbant l'échine ». Si, justement, cet avenir incertain dont vous parlez est meilleur demain, cette bonne gestion nous permettra de dégager des investissements pour réaliser les infrastructures du foot. Nous allons devoir tenir compte du contexte financier.

Je ne m'aligne pas à vos propos concernant la Maison de santé. Je crois que le nombre de médecins qui partent aujourd'hui à la retraite dépasse celui de ceux qui arrivent. Il est certain que mécaniquement, cela va poser quelques complications. Nous avons toujours dit que nous ne financerions pas un bâtiment, pour lequel nous n'avons aucune garantie de fonctionnement, ainsi que les médecins resteraient dans notre territoire. Personne n'en connaît l'issue.

Lors du Congrès des Maires, j'ai échangé dessus avec Monsieur Jean-Luc MOUDENC, le Maire de Toulouse. Ces projets le préoccupent aussi. Il m'a dit que Toulouse commençait à avoir des quartiers en tension, à cause du nombre insuffisant de médecins. Cette problématique devient un contexte national extrêmement compliqué. Nous sommes, par contre, un partenaire privilégié et je remercie Monsieur PLANCHON de suivre ce dossier-là avec les médecins, de façon à les accompagner. Il s'active pour que ces professionnels de santé restent dans notre territoire et soient au service de tous nos administrés.

Vous avez parlé du rapport de la Chambre Régionale des Comptes ; il date de 2012, donc de 10 ans. Celle-ci va revenir à Saint-Lys très prochainement, mais sans date précise ; ce sera l'occasion de réactualiser ce rapport.

S'agissant du « catalogue à la Prévert » que vous avez soulevé, je rappelle que depuis 2020, l'épisode Covid nous avait empêché d'avoir des réalisations plus élevées que celles que nous aurions souhaitées. Je relevais juste cette parenthèse, parce que ce contexte était tout de même compliqué.

Quant aux dépenses de personnel, effectivement, notre volonté est d'en recruter pour notre Ville qui atteint presque 10 000 habitants. Nous agissons ainsi afin d'assurer un service public de qualité et de porter des dossiers dans un environnement qui se complexifie de plus en plus, en ayant les moyens pour y parvenir.

Le contexte ne nous a pas aidé non plus vis-à-vis de la vidéoprotection, mais elle est inscrite et nous souhaitons, bien sûr, avancer. Nous en avons parlé avec le dépôt de bilan de l'entreprise Scopelec, qui avait été retenue lors de l'appel d'offres.

Le projet du Bourg-Centre et du Grand Café de France est effectivement assez vague. Vous avez dit : « Les Saint-Lysiens veulent des choses concrètes. » L'objectif de travailler ces dossiers-là est justement de les faire participer pour voir quels projets concrets ils attendent. Sans rentrer dans les détails, puisque je ne les ai pas aujourd'hui, telle est la démarche que nous initions.

Vous agitez le spectre de l'augmentation de la taxe foncière, mais à ce jour, nous avons toujours réussi à l'éviter. Nous souhaitons réellement continuer dans cette voie-là. Cette réflexion, aujourd'hui, n'engage que vous. Nous verrons le contexte demain, étant donné que comme vous l'avez dit, il est effectivement incertain. Nous allons tout de même nous efforcer de ne pas augmenter la pression fiscale de la part communale.

Je vais aussi parler de la transition écologique : vous avez raison, lors des débats, il est urgent de la prendre en compte dans le contexte qui nous préoccupe de manière générale.

Quant à l'accessibilité, je ne suis pas fâché avec Monsieur SANCHEZ, loin de là. Nous continuons à travailler les dossiers d'accessibilité globale, parce qu'ils sont pris en compte à chaque réalisation.

Monsieur Fabrice PLANCHON : je remercie Madame DEDEBAT. Nous avons effectivement travaillé ensemble depuis plus d'un an sur le sujet, dans une très bonne collaboration. Je vous rejoins, nous allons mener ce projet structurant dans les prochains mois et jusqu'à son terme. Nous sommes toutefois dans un environnement budgétaire contraint, mais les efforts que nous avons fournis jusqu'à présent ont bien montré que la culture et en l'occurrence le musée, était une volonté politique de l'équipe.

Nous avons pris un peu de retard avec l'équipe de scénographe pour des problèmes de turnover de leur côté. Nous sommes, cependant, en train de le rattraper. La première phase sera bientôt clôturée. Nous les revoyons d'ici quelques semaines. Vous aurez également le plaisir de participer au nouveau comité de pilotage. 2023 sera ainsi l'année de démarrage de la réalisation de ce projet.

Les ajustements en termes de personnel et de fonctionnement ne sont pas encore figés, puisque nous allons en rediscuter également ensemble en comité de pilotage. Cela fera l'objet de nos prochaines réunions au cours de cette année, car il s'agit d'une volonté essentielle de l'équipe.

Un centre culturel participera également au rayonnement de la Ville et sera présent durant de nombreuses années pour nos concitoyens.

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : nous avons échangé souvent avec Madame DEDEBAT et Monsieur REY-BETHBEDER vis-à-vis de la transition écologique. Je souhaite vivement apporter les réponses à vos attentes au travers du Conseil local de la transition écologique, qui devrait normalement démarrer en février. Donnons la chance à ce Conseil local et avançons ensemble, si possible.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je remercie Monsieur JOUSSE pour cette date qui est assez proche. Je voudrais revenir sur les propos de Monsieur PERY concernant les 3 millions d'euros d'investissements. Il s'agit, certes, d'une belle somme, mais reste à voir si nous allons l'engager, au vu de nos restes à réaliser systématiquement très conséquents, de l'ordre de presque 50 %. Il s'agit cette année d'investir à une hauteur importante.

Monsieur le Maire : comme nous le disions, le but de la restructuration des services est d'avoir des taux d'investissement importants et de porter les dossiers, tels qu'ils doivent l'être, dans les temps. Les contraintes incertaines auxquelles nous sommes confrontés peuvent nous conduire à des événements imprévus. Nous allons tout de même donner notre maximum pour les porter. Je remercie d'ailleurs les services d'être présents à nos côtés pour nous accompagner.

Monsieur Thierry BERTRAND : mon intervention, vous vous doutez bien, Monsieur le Maire, sera un peu moins complaisante que celles de mes prédécesseurs. Quoique je dois vous remercier, car lorsque je lis le ROB 2023, j'ai l'impression de lire celui de 2022 et de 2021. Je me dis que tout compte fait, je n'ai pas vieilli, ce qui est bon signe.

Mis à part ce trait d'humour, que vous ne semblez pas apprécier, mais peu importe, à chacun ses choix, il se peut que je me trompe, mais dans un paragraphe relatif aux charges de fonctionnement, vous dites : « Hors dépenses d'énergie, les dépenses de fonctionnement courant n'augmenteront pas en 2023 » ; il se trouve que je n'arrive pas tout à fait au même résultat que vous. Dans le doute, après avoir effectué des calculs dans tous les sens, je constate une hausse de 617 000 € hors fluides, comparée à ce que vous présentez dans le tableau.

S'agissant des orientations que vous nous avez citées, je me rappelle très bien que lors de votre campagne électorale, vous aviez dit et écrit que nous verrions un adjoint en charge de l'environnement pour la première fois à Saint-Lys. Nous pouvions donc nous attendre, après votre élection, à ce que ce dossier démarre sur les chapeaux de roues. Trois ans plus tard, force est de constater que quasiment rien n'a été entrepris. Vous prenez apparemment le taureau par les cornes, afin de mettre en musique cette ambition. Il est temps, car vous avez sans doute entendu parler du phénomène d'éco-anxiété qui touche une grande partie de la population française. Il me semble qu'une Collectivité Territoriale se doit de montrer l'exemple en termes environnemental.

Pour la petite histoire, il y a deux mois de cela, lors d'un Conseil Municipal à Saint-Lys, je vous avais indiqué que les lumières de la piste cyclable de Fonsorbes étaient allumées. Vous m'aviez remercié de vous l'avoir indiqué en stipulant y remédier. Je vous signale que deux mois plus tard, la situation reste la même. Je conçois que ce petit exemple ne va pas changer grandement l'effet néfaste de la pollution, qu'elle soit lumineuse ou autre sur la planète. Cela signifie quand même que malgré nos alertes, vous n'agissez pas et malgré vos écrits depuis 2021 ou 2022, vous n'agissez pas non plus, ce qui est dommageable, cette situation m'inquiète et je rejoins à ce sujet ce qui vient d'être dit précédemment. Prévoir 3 millions d'euros environ d'investissement et se rendre compte qu'au final, vous ne réalisez que la moitié signifie qu'à un moment donné, vous n'êtes pas allés jusqu'au bout de vos intentions. Il se peut qu'elles n'aient pas été suffisamment travaillées ou que d'autres problèmes en soient la cause.

Quand on parle d'environnement, je reviens toujours au sujet de l'assainissement qui me préoccupe beaucoup. Pour la quatrième année consécutive, la station d'épuration de Saint-Lys est non conforme, ce qu'ont d'ailleurs souligné la MRAe et la DDT lors des avis des Publiques Associées. La DDT indique dans son avis, je vous invite à le relire, qu'étant donné la situation et suivant la doctrine utilisée dans le Département de la Haute-Garonne, il ne restait plus qu'un volant d'une soixantaine de permis de construire possible, nous étions à l'automne 2021 et nous sommes maintenant en janvier 2023. Je n'ai eu connaissance, mais Monsieur SUTRA nous l'expliquera peut-être, d'aucun lancement de travaux d'amélioration de la station d'épuration. Dans une délibération suivante, vous nous proposez même de raccorder un quartier situé dans la commune de Saiguède à la station d'épuration de Saint-Lys, déjà à saturation.

L'autre jour, des calicots nous parlaient de nichoirs à mésanges et d'hôtels à insectes. Je ne pense pas que les mésanges aient attendu que l'homme s'occupe de lui construire des nichoirs pour pouvoir se reproduire. Des actions beaucoup plus fortes sont à mettre en œuvre et nous avons perdu trois ans jusqu'à présent.

Nous pourrions aussi parler de cette salle du Conseil Municipal qui est une passoire thermique et pour laquelle nous avons délibéré en décembre, en vue d'un investissement pour une climatisation. Je trouve que nous mettons la charrue avant les bœufs. Avant de penser à une climatisation, dont on sait que la performance va être relativement mauvaise, il aurait fallu commencer par le début. Je relie cela à la construction d'une maison : on commence par les fondations et non par le toit. J'ai l'impression qu'ici, tout se passe dans le sens inverse.

Monsieur le Maire : *il s'agit ici d'un débat d'orientations budgétaires et une fois de plus, je trouve dommage d'entendre dire que la majorité ne sait pas travailler et écrit beaucoup, mais ne réalise pas. J'aurais aimé vous entendre parler d'orientation politique.*

Qu'est-ce qui est important pour vous ? Vous me parlez de la climatisation de la salle, ce qui est effectivement un sujet mais maintenant, trouvez-nous de quoi financer tous les investissements dont nous avons parlé. Vous auriez pu souligner s'il était ou non important de rénover les écoles ou encore la Gravette en fonction du taux d'utilisation.

Vos calculs montrent 600 000 € de plus dans les dépenses de fonctionnement courant. Je voudrais bien en voir les détails, parce qu'il est hors de question d'accepter une telle augmentation. Le budget de fonctionnement doit être tenu, afin de réaliser nos investissements. Les services rendent cela possible, je n'ai donc aucune inquiétude là-dessus. Il aurait été intéressant de partager ce calcul, ce qui nous aurait permis d'échanger.

Concernant l'éclairage d'une piste cyclable non traité, le SDEHG, notre partenaire en éclairage public, mène des actions en ce sens et nous continuons le chantier avec lui.

À propos de l'assainissement, vous parlez de la non-conformité de la STEP. Celle-ci est déléguée à Réseau31 qui a déjà entamé les premiers travaux, de façon à ce que la station reste fonctionnelle. Réseau31 nous aide à passer cette période effectivement difficile de non-conformité et nous sommes en lien avec la DDT. Je vous invite d'ailleurs à lire les orientations budgétaires de Réseau31, dans lesquelles vous verrez que la priorité 1 est bien le projet d'extension de la station d'épuration, pour justement réaliser les travaux nécessaires. Croyez bien que nous le prenons extrêmement à cœur et nous y reviendrons après, lors de la délibération du raccordement du lotissement de la Pichette. Les travaux effectués par Réseau31, que je remercie, nous permettent d'envisager ce raccordement sans aucun problème.

Le travail est mené par les services en collaboration avec les services de l'État. Pour modérer vos propos, aucune alerte de saturation de la station d'épuration de Saint-Lys n'a été, aujourd'hui, enregistrée.

J'aimerais que nous discutons des orientations budgétaires et que vous me disiez vos priorités. Cela fait partie réellement du débat.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *vous avez dit que l'extension de l'espace d'épuration, qui est un véritable sujet, est prévue. Un espace y sera déjà dédié. Des études vont être lancées, donc quand auront-elles lieu ?*

Monsieur le Maire : *lisez les rapports de Réseau31, car il porte sur les études préliminaires. L'extension d'une station d'épuration est, je pense, à échéance de quatre à cinq ans.*

Vous et Monsieur BERTRAND aviez évoqué les restes à réaliser ainsi que le taux d'investissement démontrant que nous n'avons rien entrepris. Je voudrais juste rappeler que nous sommes à 57 % de réalisation, qui monte à 72 % avec les restes à réaliser. Cela montre bien que nous avons débuté les opérations même si, certes, elles ne sont pas terminées. Les investissements programmés sont bien lancés et nous allons finir de les payer l'an prochain. Les projets menés nous permettent d'arriver au taux de réalisation de 72 % qui était prévu en 2022. Je tiens à le souligner afin de remettre les bons chiffres en perspective.

Monsieur Thierry BERTRAND : *nous n'allons pas recommencer le débat de l'année dernière, parce que je vois que le problème reste le même. Je vous rappelle qu'un budget va du 1^{er} janvier au 31 décembre. Nous regardons cette photographie et non les projets qui restent à réaliser l'année suivante. La comptabilité ne marche pas ainsi, n'est-ce pas, Monsieur PERY ?*

Monsieur le Maire : *il ne s'agit pas de ce qui reste à réaliser, mais de ce qui reste à payer. Ces sujets sont différents, Monsieur BERTRAND.*

Monsieur Thierry BERTRAND : non, c'est ce qui reste à effectuer. Les travaux facturés, mais non payés, rentrent quelque part dans la comptabilité. Il est vrai que je ne suis pas spécialiste en comptabilité publique, mais en comptabilité privée. Il n'empêche que des lignes budgétaires existent. Entre les comptes, il est donc nécessaire d'avoir une entrée et une sortie. Ceci étant dit, ce n'est pas grave, nous n'allons pas tergiverser dessus.

Vous nous demandez ce que nous souhaitons vis-à-vis de l'environnement. Je vais revenir à la station d'épuration que je pense être un très bon exemple. Je souhaite que la station d'épuration de Saint-Lys soit aux normes, ce qui est l'attente minimale de tout à chacun. Il faut bien comprendre ce qui se passe quand une station est non conforme. Elle rejette des effluents dans la rivière, dans le cours d'eau qui sont à des degrés de pollution supérieurs à ce que la norme accepte. Cela relève de l'inacceptable. Je voudrais donc qu'une station d'épuration soit financée, qu'elle soit rapidement mise aux normes pour arrêter de rejeter dans l'Ayguebelle des eaux souillées.

Monsieur le Maire : vous avancez des considérations techniques alors que nous sommes dans le débat d'orientations budgétaires. Je vous dis que Réseau31 travaille le sujet, afin d'éviter le rejet d'eaux polluées dans l'Ayguebelle ; telle est la préoccupation commune. Je peux vous assurer que si un quelconque problème de conformité survenait et que le rejet de la station d'épuration ne répondait pas aux normes, nous aurions eu un arrêté qui nous aurait interdit de délivrer des permis de construire. Tel n'est pas le cas, car nous avons travaillé avec la DDT et Réseau31. Les études d'extension ont été confiées à Réseau31. La station d'épuration peut continuer grâce aux travaux réalisés l'an dernier par Réseau31, ainsi qu'au travail fourni par les services de la Collectivité et les Élus qui pilotent ce dossier. Nous avons à cœur de limiter les rejets. Saint-Lys a traversé un certain nombre de problématiques, mais nous en sommes là aujourd'hui et nous avançons.

Monsieur Thierry BERTRAND : nous restons, à mon sens, dans le débat d'orientations budgétaires, puisqu'il faudra quand même le financer.

Monsieur le Maire : vous savez, Monsieur BERTRAND, nous avons toujours dit : « L'eau paie l'eau. » La station d'épuration sera financée par des mécanismes habituels d'emprunt donc avec les PFAC (Participations financières à l'assainissement collectif) et la collecte de la redevance des eaux usées. Nous avons augmenté les tarifs d'assainissement cette année, parce que notre souhait est d'avoir une montée progressive tarifaire. Ce fonctionnement ne viendra pas impacter les finances de la Commune, puisque les usagers vont payer la station d'épuration. Étant un gestionnaire de la station d'épuration, Réseau31 se chargera du montage des plans de financement.

Monsieur Thierry BERTRAND : les usagers sont les Saint-Lysiens.

Monsieur le Maire : mais bien sûr, et ce, depuis le début. Le paiement de l'eau potable et de l'assainissement par les usagers permet de réaliser les investissements derrière. Il n'en a jamais été autrement, Monsieur BERTRAND.

Monsieur Thierry BERTRAND : bien sûr, mais peu importe. Passons à un autre sujet.

Monsieur le Maire : évidemment, quand on est coincé, il faut...

Monsieur Thierry BERTRAND : je ne suis pas coincé, vous vous trompez. Nous pouvons continuer à parler de ce sujet, vu que je suis en total désaccord. Je vous invite à relire l'avis de la DDT qui est le contraire de ce que vous m'avancez. J'interrogerai la DDT quant à sa position par rapport à cette station d'épuration.

Je me souviens que les communes voisines, Fonsorbes et Fontenilles, n'ont plus délivré de permis de construire pendant des années, étant donné que leur station n'était pas aux normes.

Monsieur le Maire : *il n'en est pas ainsi à Saint-Lys.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *je le souhaite vraiment, mais nous verrons. Nous en reparlons, mais j'espère me tromper.*

Monsieur le Maire : *nous pourrions en reparler et vous vous trompez. Le travail avec les services fait que nous n'avons pas d'arrêté d'interdiction de délivrer des permis de construire. Si la station n'était pas aux normes, nous aurions évidemment été confrontés aux mêmes problématiques que Fonsorbes et Fontenilles. Je vous en prie, Monsieur BERTRAND, écrivez à la DDT, car nous n'avons aucune information à cacher. Je rassure également le public présent, n'avez aucune inquiétude concernant l'assainissement à Saint-Lys.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *vous avez parlé d'une étude globale de la circulation en centre-ville. Avez-vous un montant à communiquer ? Pourquoi lancer cette étude ? Je crois que cela se passe dans le cadre de Bourg-Centre ou je me trompe ?*

Monsieur le Maire : *Monsieur LANDES ou Madame BRUNIERA peuvent intervenir. La Ville mène une étude globale du plan de circulation au niveau de la Commune et non pas que du centre-ville. Le but étant d'avoir une photographie de l'état actuel des flux entrants et sortants et des types de véhicules, au vu de l'arrivée de la nouvelle déviation. Les données factuelles récoltées permettront, par la suite, de mener le travail à la fois de concertation et de préparation de ce dossier, de sorte à avoir des aménagements cohérents en tenant compte des flux de circulation. Il se peut que le déplacement des véhicules donne des orientations différentes, que celles que nous pensions au départ. Nous évitons d'agir en fonction du ressenti, nous essayons d'agir en fonction de données factuelles. Le montant de l'étude s'élève à 25 000 €, soit le budget habituel consacré à ce genre de dossiers.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *je voudrais parler des acquisitions foncières qui ont eu lieu dernièrement à Saint-Lys, notamment celle du Grand Café de France, réalisée par l'EPFO. Vous l'avez citée dans le ROB, je me permets donc d'en parler. Vous n'avez apparemment pas de projet précis vis-à-vis de cette acquisition, puisque vous avez indiqué vouloir consulter la population à ce sujet. Vous aurez ainsi une vision du devenir de cette bâtisse. Un courrier, que vous avez peut-être dû voir circuler, m'inquiète. L'EPFO, propriétaire de ce bâtiment, indique qu'il souhaitait engager une démolition de ce bâtiment. Je voudrais savoir si vous avez des informations précises à nous donner à ce sujet.*

Madame Céline BRUNIERA : *avez-vous vu le courrier de l'EPFO ? Celui-ci annonce-t-il des démolitions ? Je ne crois pas. L'EPFO porte un référé préventif avant travaux, en prenant des mesures conservatoires du bâtiment. Cela peut effectivement passer, à des moments donnés, par la démolition d'un mur et l'évacuation de gravats qui sont en train de s'écrouler. Étant en référé préventif, l'EPFO convoque les parties prenantes, de manière à photographier l'état des lieux et permettre à chacun de s'exprimer vis-à-vis de cette bâtisse. Les démarches seront entreprises par la suite.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *devrions-nous tout de même nous inquiéter de la stabilité de ce bâtiment ? S'agit-il simplement d'établir un diagnostic préventif afin de voir ce qu'il en est exactement de la fragilité de ce bâtiment ?*

Monsieur le Maire : vous parlez de considérations techniques d'un bâtiment, avec des informations inexactes qui circulent à Saint-Lys. Madame BRUNIERA vous l'a dit, il n'est pas question de démolir le bâtiment. Je lui redonne la parole, mais nous clôturerons ce sujet qui sort du débat d'orientations budgétaires.

Madame Céline BRUNIERA : il s'agit d'établir un état des lieux contradictoire du bâtiment et ensuite de mettre en sécurité ce qui risque d'engendrer des problématiques, des dangers aux uns et aux autres, comme un effondrement. Vous avez vu que certaines ouvertures du Grand Café de France ont déjà été obturées. Ensuite, ce n'est pas que nous n'avons pas de projet, mais notre souhait est de le mener avec la population. Nous avons déjà expliqué à plusieurs reprises cette différence. Un maître d'œuvre sera désigné et sa première mission consistera à mettre en place la concertation, afin d'imaginer le programme le plus adapté à la Ville de Saint-Lys.

Madame Annabelle SARRAT : s'agissant de la Maison de santé pluridisciplinaire, vous avez parlé d'une concertation avec les professionnels de santé avec un partenaire privé. Dans La Dépêche du Midi du 8 février 2022, vous aviez annoncé pourtant la participation d'une Société Publique Locale. S'agit-il donc du même sujet ? Est-il également prévu que la SISA intègre cette MSP ? Mon deuxième point concerne le budget participatif. Vous avez dit que des orientations liées à des jeux en bois avaient été prises en 2022. J'aurais aimé savoir où cela en était, puisque je ne les ai pas vu sortir de terre. Pouvez-vous également nous établir l'état des lieux du budget participatif ?

Monsieur le Maire : vous avez tout à fait raison à propos de la MSP, nous nous étions appuyés, un an auparavant, sur la SPL ARAC avec Monsieur PLANCHON. Le projet n'a toutefois pas vu le jour, puisque le budget de la réalisation des travaux par la SPL ARAC était au-dessus de ce que les professionnels de santé pouvaient accepter en termes de fonctionnement. Nous avons donc choisi de repasser par une société privée, en émettant un cahier des charges. La négociation avec les professionnels de santé continue. Je voudrais préciser que sans SISA, la MSP n'existerait pas. Elle portera le projet de la MSP et il leur reviendra de penser à sa finalité, donc soit des locaux particuliers ou diffus. Le bâtiment sur lequel nous nous focalisons depuis maintenant un certain temps, n'est pas, pour cette raison, la solution à l'installation de médecins au niveau d'un territoire. On voit ce qui se passe aujourd'hui à Sainte-Foy-de-Peyrolières, des médecins se sont réunis, portent un projet et ils avancent. Il nous faut arriver à leur proposer des programmes qui rentrent dans leur fonctionnement.

Madame Annabelle SARRAT : j'entends que la MSP n'existe pas sans SISA, mais il est nécessaire d'entendre la volonté des professionnels de santé, vu qu'ils se sont constitués en SISA.

Monsieur le Maire : absolument. Je souligne d'ailleurs leur engagement, parce qu'ils sont très motivés pour proposer un service de santé cohérent à Saint-Lys. Je tiens à les remercier pour cette collaboration qui avance. Concernant le budget participatif, le contexte a causé le retard des réalisations. En 2022, l'installation de ruches à la Coulée Verte faisait partie du budget participatif de 2021. Trois projets présentés par la population composent le budget participatif de 2022. Le premier projet retenu concernait le nettoyage de la Commune porté par Madame SUTARIK ; comme lors de la cérémonie des vœux, je la remercie de nouveau ce soir publiquement. Nous avons fourni le matériel permettant à tous les participants de mener à bien cette action citoyenne importante. Le deuxième projet retenu était l'installation de jeux en bois à la Coulée Verte prévue début mars.

Monsieur Thierry BERTRAND : le calcul du ratio de l'évolution des dépenses du personnel entre 2019 et 2023 montre une augmentation de 33 %. Le point d'indice a été, certes, revalorisé, en plus des autres éléments qui rentrent en ligne de compte, mais la majeure partie de cette augmentation est dûe à l'arrivée de nouveaux personnels, notamment de catégorie A. En quoi cela a-t-il apporté un plus à la vie des Saint-Lysiens ?

Monsieur le Maire : je suis étonné par votre question, car une Collectivité est constituée d'agents qui travaillent sur le terrain. Je les remercie d'ailleurs pour ce travail au quotidien. Il existe également toute l'organisation de la Collectivité portée par les catégories A qui planifient et portent les dossiers. Dans un environnement qui se complexifie de plus en plus et au vu des investissements que nous avons à porter, l'enjeu consiste à la fois à l'optimisation des dépenses de personnel de la Collectivité et à leur accompagnement dans les réalisations nécessaires au niveau du terrain. Je n'ai jamais vu une structure qui fonctionne sans patron et sans encadrant à sa tête. Le but est de renforcer les compétences juridiques, financières et en ressources humaines dont nous avons besoin dans la Collectivité. Ce travail de fond, qui ne se voit pas, doit être porté dans l'organisation générale de la Commune.

Monsieur Thierry BERTRAND : le 1 million d'euros supplémentaire se justifie-t-il donc ?

Monsieur le Maire : pourquoi me parlez-vous de 1 million d'euros ? Je ne comprends pas votre calcul.

Monsieur Thierry BERTRAND : je l'ai sous les yeux, la charge de personnel :

- En 2019 : 3 086 000 € ;
- En 2023 : 4 116 000 €.

En quatre ans, l'augmentation représente donc 1 100 000 €.

Monsieur le Maire : restons courtois, s'il vous plaît, Monsieur BERTRAND. Il ne faut pas prendre ce 1 million d'euros de manière brute. Le service fourni par l'ADS à notre Commune est d'abord refacturé. Tous les arrêts maladie rentrent dans la prévoyance et les calculs sont après effectués. Cette augmentation est justifiée et nous l'assumerons, car il faut mettre en œuvre les services qui vont rendre le service effectif à l'ensemble des Saint-Lysiens. Il ne s'agit pas uniquement de Services Techniques de la Collectivité visibles sur le terrain, mais d'autres qui sont tout autant mobilisés pour tous nos administrés.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : il existe également d'autres biens communaux à part le Grand Café de France. J'avais d'ailleurs demandé l'année dernière ce qu'ils devenaient, notamment la maison, route de Toulouse et le bien, avenue du Languedoc. Parmi la réponse qui m'avait été formulée, 50 % de ces biens n'avaient toujours pas de destination. Nous ne savons pas quoi en faire. Est-ce que cette année, des ventes ou des réalisations sont-elles prévues ?

Madame Céline BRUNIERA : je suis étonnée de votre phrase : « On ne sait pas quoi en faire », sachez que les projets prennent du temps. Nous avons, par exemple, l'acquisition d'une ou de deux parcelles, mais il nous manque la troisième, afin de pouvoir mener le projet. Des acquisitions ont été opérées en Cœur de Bastide, mais la rénovation est difficile à mener à cause de la densification, ce qui complexifie également l'équilibrage du budget et la recherche de bailleur ; donc, le travail continue.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je suis aussi un peu étonné, car cela fait presque 10 ans que nous avons certains biens, mais rien ne se passe. Excusez-moi, mais cette gestion n'est pas la bonne.

Monsieur le Maire : il s'agit d'un avis personnel.

Madame Céline BRUNIERA : je dirais que cette réflexion est donnée par quelqu'un qui ne connaît pas le sujet. Dans l'urbanisme, les acquisitions foncières et leur transformation prennent du temps, à moins d'exproprier, mais ce n'est pas notre volonté politique.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : rentrons dans le concret : vous avez une maison située route de Toulouse qui nous appartient depuis presque 10 ans, alors que rien de concret ne s'y passe. Comment appeler cela autrement que de la mauvaise gestion ?

Monsieur le Maire : nous ne nous alignons pas.

Madame Céline BRUNIERA : vous pensez donc que l'acquisition par une Collectivité d'une maison qui se trouve à proximité d'une école n'est pas une bonne opération ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je n'ai pas dit cela. J'ai dit que cela fait presque 10 ans, 9 ans que nous avons acquis ce bien. Il est à l'abandon et devient d'ailleurs presque une décharge municipale.

Madame Céline BRUNIERA : sa date d'acquisition n'est pas de 10 ans ; elle est aussi utilisée. Ces projets prennent, ensuite, du temps, mais sa position géographique, vous l'avez dit, n'en fait pas un mauvais investissement et de la mauvaise gestion.

Monsieur le Maire : je compléterais les propos de Madame BRUNIERA en disant que les communes constituent de la réserve foncière, qu'elles n'utilisent pas dans l'immédiat. Le moment venu, lorsque les projets sont prêts, les biens se débloquent et sont mis à la vente. Cela permet de réaliser des opérations. Je n'appelle pas du tout cela une mauvaise gestion, mais bien au contraire, une prévision pour l'avenir, de façon à nous permettre de réaliser des investissements. Je ne pense pas que mes prédécesseurs, quels qu'ils soient, aient acheté des biens fonciers et qu'ils les aient revendus immédiatement, afin de lancer des projets. Il s'agit de la stratégie foncière d'une commune qui est tout à fait légitime et normale.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : nous parlons ici de bien foncier, de bâti. J'aimerais bien savoir quelle est son utilisation.

Madame Céline BRUNIERA : la maison sert aux Services Techniques afin d'entreposer, par exemple, des objets encombrants.

Monsieur le Maire : en attendant de réaliser une opération à cet emplacement qui, comme vous l'avez dit, Monsieur REY-BETHBEDER, est très pertinent. Aucun projet n'est effectivement inscrit à ce jour dans le ROB vis-à-vis de cette parcelle.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : cela m'étonne, car il se trouve que j'ai participé aux actions « Zéro déchet » de Saint-Lys. Vous me dites que ce lieu est utilisé, mais lorsque j'y étais affecté deux fois, j'ai pu constater qu'il devenait une décharge. Je trouve cela inadmissible.

Monsieur le Maire : nous le notons, Monsieur REY-BETHBEDER, puisque des objets particuliers y sont effectivement stockés, par contre nous nous éloignons du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : non, nous ne nous en éloignons pas, parce que le foncier que j'ai cité, montre aux Saint-Lysiens un exemple concret de mauvaise gestion et je le maintiens.

Monsieur le Maire : ne vous énervez pas, Monsieur REY-BETHBEDER. Comme je l'ai expliqué, cette réserve foncière nous permet à un moment donné de réaliser des opérations. N'importe quelle Collectivité avec une bonne gestion fonctionne de cette façon.

Madame Céline BRUNIERA : il en va ainsi jusqu'à ce que nous ayons passé une convention avec l'EPFO qui porte ces opérations depuis 2019.

Monsieur Thierry ANDRAU : je voudrais juste connaître les projets en 2023 relatifs aux voiries au sein de la Commune de Saint-Lys.

Monsieur le Maire : les projets de voirie sont :

- La sécurisation des routes de Saint-Clar et de Lamasquère ;
- Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement dont nous avons parlé :
 - o L'entretien des voiries communales pour un montant entre 250 000 € et 300 000 € par an. Le phasage des réalisations sera présenté lors d'une prochaine réunion publique, en fonction du bilan établi par le Muretain Agglo. Nous reviendrons vers la population assez rapidement, je pense, après les vacances de février ;
 - o Les réalisations du chemin de Pédaouba, du chemin de Pillore, du chemin de Fustié, de l'avenue Pierre de Coubertin et du chemin Laurent.

Nous continuons ce travail d'entretien des voiries communales, en fonction du diagnostic établi par le service Voirie du Muretain Agglo. Celui-ci a mené une étude avec un cabinet et nous travaillons avec le Département pour les routes départementales.

Monsieur Thierry ANDRAU : je vous demandais juste les projets de 2023 et non ceux réalisés en 2022.

Monsieur Philippe LANDES : nous vous avons répondu. La programmation est en cours. Le plan pluriannuel d'investissement relatif à l'entretien des voiries intègre également les demandes de subvention. Il vous sera présenté au mois de mars lors de la réunion publique. Nous ferons un point à propos de l'avancement des dossiers des routes de Saint-Clar et de Lamasquère. Le travail consiste actuellement à effectuer des régularisations foncières avec les propriétaires riverains.

Monsieur Thierry ANDRAU : je constate que je n'ai aucune réponse relative aux projets de 2023.

Monsieur le Maire : parce que nous ne les avons pas encore définis précisément.

Monsieur Philippe LANDES : le budget consacré au plan pluriannuel d'investissement est à hauteur de 250 000 € à 300 000 €. Nous nous trouvons en début d'exercice, nous permettant justement d'établir la programmation de 2023. Le travail est en cours avec les services. Au mois de mars, nous vous présenterons donc les zones d'intervention en 2023.

Monsieur le Maire : nous reviendrons vers vous précisément pour vous lister les voiries à rénover en 2023.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : vous avez évoqué les réalisations de 2022, à savoir le chemin de Pédaouba. La finition laisse à désirer et vous l'avez d'ailleurs précisé. Ces travaux vont-ils être repris en 2023 ?

Monsieur le Maire : Monsieur LANDES va vous répondre, mais encore une fois, vous partez dans des considérations techniques qui sont hors du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur Philippe LANDES : les remontées des usagers ont donné lieu à une réunion d'expertise à l'amiable avec le service Voirie et l'entreprise qui a réalisé ces travaux. Des travaux de reprise vont donc être engagés au printemps, puisque les conditions climatiques actuelles ne nous permettent pas de reprendre les zones pelées par le passage malencontreux d'une balayeuse de l'Agglomération. Le problème vient de la coordination.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : vous avez dit qu'une commission de l'Environnement doit avoir lieu en février. Aborderons-nous, à ce moment-là, les sujets se rapportant aux panneaux photovoltaïques et la possibilité d'en poser ?

Monsieur le Maire : cette commission n'aura aucun sujet tabou, n'est-ce pas Monsieur JOUSSE ?

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : tout à fait.

Monsieur Nicolas REY BETHBEDER : sachant qu'il existe en plus des plans de subventionnement de ces panneaux.

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : pour compléter la réponse, l'objectif de ce Conseil local est de travailler les sujets par thématique afin de ne pas s'éparpiller. Je vois peut-être deux sujets en parallèle qui pourront être pris en compte, mais pas plus. Le but consiste à avancer, à concrétiser et à réaliser les projets.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : avez-vous déjà une idée pour les deux sujets que vous envisagez ?

Monsieur Jean-Luc JOUSSE : heureusement que nous avons des idées, Monsieur REY-BETHBEDER, nous ne serions pas là sinon. Le premier thème concerne le travail de la sobriété énergétique.

Monsieur Thierry BERTRAND : nous constatons que depuis des années, la sécurisation se focalise sur les axes routiers de Saint-Clar et de Lamasquère. Il me semble pourtant que d'autres axes méritent attention. Je pense aux routes de Saiguède, de Guiroudeou, de Saint-Thomas ou encore celle de Cambernard, où on voit régulièrement surtout à cette époque-ci que, malheureusement, la clarté met du temps à venir. On voit des jeunes enfants sur les bords de route qui ne sont pas en sécurité. Heureusement, jamais rien ne s'est produit. Il n'empêche qu'il est nécessaire de prendre ce sujet à bras-le-corps et de penser également à un plan pluriannuel permettant de savoir où seront engagés les prochains investissements.

Monsieur le Maire : je rappellerais quand même que nous avons sécurisé l'avenue Famille Lécharpe, donc toute l'avenue du Languedoc depuis la ZAC du Boutet. La priorité actuelle est la sécurisation des routes de Saint-Clar et de Lamasquère. Notre orientation politique se tourne vers les travaux les plus urgents, donc nous l'assumons. La campagne électorale de 2026 portera d'autres projets en fonction des priorités. Il nous est après possible de réaliser les pistes cyclables de l'ensemble de la Commune, si un généreux donateur nous octroyait 50 millions d'euros.

Monsieur Thierry BERTRAND : je regrette énormément que vous ayez mélangé campagne électorale et sécurisation des axes routiers. Je pense que nous devons tous être unanimes quant à la sécurité. Une campagne ne doit pas avoir lieu sur le dos de la sécurité.

Monsieur le Maire : vous voyez que nous nous trompons de débat. Je ne m'aligne pas à vos propos, je n'ai absolument pas mélangé campagne électorale et sécurisation.

J'ai simplement rappelé que notre programme politique prévoyait la sécurisation des routes de Saint-Clar et de Lamasquère. Nous l'avions annoncé aux Saint-Lysiens lors de notre campagne électorale et ce projet se concrétise. On sait que pendant le renouvellement de mandat, beaucoup d'autres orientations seront proposées et justement, les Saint-Lysiens choisiront en fonction.

Monsieur Thierry BERTRAND : *nous clôturons le débat, en sachant que vous en avez parlé avant et pas moi.*

Monsieur le Maire : *vous rebondissez de manière inappropriée.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *j'espère que ce projet verra le jour, car vous nous parlez effectivement de la campagne électorale dans laquelle vous aviez mis ce projet, mais je crois que tous...*

Monsieur le Maire : *hors sujet, Monsieur BERTRAND.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *Monsieur le Maire, quand même, soyez bon joueur ! Ne profitez pas de votre position pour...*

Monsieur le Maire : *je n'en profite pas, c'est vous qui avez rebondi sur ce sujet-là de manière inappropriée. Parlons d'autres points dans le débat d'orientations budgétaires.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *vous parlez de la réalisation de ces cheminements doux et sécuritaires, mais nous attendons de les voir. S'agissant du fameux PLU en révision depuis 2015, soit depuis huit ans, je me rappelle qu'un jour, vous aviez répondu à Monsieur REY-BETHBEDER en disant : « Nous n'avons pas mis autant de temps que les prédécesseurs pour y parvenir. » Vous vous étiez un peu avancé, étant donné que nous sommes revenus à la case départ. Vous aviez annoncé une approbation très certainement pour fin 2023 et je pense que nous n'allons pas y arriver, puisque cela requiert, entre autres, l'établissement du PADD. Sous combien de temps comptez-vous le mettre en œuvre ?*

Madame Céline BRUNIERA : *comme nous l'avions annoncé, nous allons nous efforcer d'y parvenir à la fin de l'année 2023. L'appel à candidatures relatif au bureau d'études qui nous accompagne a été lancé. Les candidatures sont actuellement en cours d'analyse.*

Monsieur le Maire : *nous allons avancer au mieux et au plus vite vis-à-vis de ces dossiers qui se complexifient grandement.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *vous maintenez donc fin 2023 pour l'approbation ?*

Madame Céline BRUNIERA : *tel est notre objectif, oui.*

Monsieur le Maire : *avez-vous d'autres interventions ? Je vous propose donc d'acter que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu pour la Commune de Saint-Lys, le 16 janvier 2023. Je vous remercie de ces échanges. On me signale qu'il nous faut voter la délibération qui acte que le débat relatif au ROB a eu lieu.*

Rapporteur : *Monsieur Denis PERY*

Pour : *29*

Contre : *0*

Abstention : *0*

23 x 02 - Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : travaux de rénovation et d'extension du COSEC (budget communal)

Par délibération n° 22 x 78 du 19 septembre 2022, le Conseil municipal a voté la modification d'une autorisation de programme et crédit de paiement : travaux de rénovation et d'extension du COSEC (budget communal), rattachée à l'opération n° 150 « Rénovation et extension du COSEC » avec une majoration de l'autorisation de programme de 28 000 € pour un nouveau total de 2 227 000 €.

Le contexte économique et financier, ainsi que le souci d'une gestion rigoureuse d'une multitude d'actions différentes, conduisent à envisager une programmation physique et financière plus lisible des différents projets.

Il y a donc lieu d'engager le fonctionnement budgétaire de la Commune dans une programmation pluriannuelle de ses investissements.

Ainsi, une gestion d'une partie de la section d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement (AP / CP) permettra de répondre à ces différents objectifs.

Considérant la nécessité de modifier la délibération sus évoquée, en tenant compte de l'évolution de l'enveloppe financière de l'opération en raison du **report des crédits de paiement non utilisés de 2022 sur les crédits de paiement 2023 à hauteur de 158 101,77 €**, correspondant au solde de l'opération, le Conseil municipal approuve l'actualisation de l'AP / CP suivante :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2020 (réalisé)	Crédits de paiement 2021 (réalisé)	Crédits de paiement 2022 (estimé)	Crédits de paiement 2023 (estimé)	Total des crédits de paiement
Travaux de rénovation et d'extension du COSEC (opération n°150 « Rénovation et extension du COSEC »)	2 227 000 €	1 007 504,85 €	909 557,76 €	151 835,62 €	158 101,77 €	2 227 000 €

Les montants sont TTC

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 03 - Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal)

Par délibération n° 22 x 02 du 24 janvier 2022, le Conseil municipal a voté la modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement : rénovation et extension des tribunes du stade (budget communal), rattachée à l'opération n° 149 « Rénovation et extension tribunes du stade » avec un report des crédits de paiement non utilisés de 2021 sur les crédits de paiement 2022 à hauteur de 177 105,39 €.

Le contexte économique et financier, ainsi que le souci d'une gestion rigoureuse d'une multitude d'actions différentes conduisent à envisager une programmation physique et financière plus lisible des différents projets.

Il y a donc lieu d'engager le fonctionnement budgétaire de la Commune dans une programmation pluriannuelle de ses investissements.

La gestion d'une partie de la section d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement (AP / CP) permettra de répondre à ces différents objectifs.

Il est donc nécessaire de modifier la délibération sus évoquée, en tenant compte des crédits de paiement consommés sur l'exercice 2022 à hauteur de 33 703,91 € (177 105,39 € de CP prévisionnels) et de donner plus de lisibilité au projet. Dans un souci de transparence, l'AP / CP de la rénovation et extension des tribunes du stade est modifiée par rapport aux précédentes et fait apparaître une autorisation de programme diminuée de 50 000 € et ***un report des crédits de paiement non utilisés de 2022 sur les crédits de paiement 2023 à hauteur de 93 401,48 €.***

Le coût total prévisionnel à ce jour s'établit de la manière suivante :

Coût total prévisionnel de la rénovation et de l'extension des tribunes du Stade

Dépenses	1 447 835 €
Montant Prévisionnel opération n °46 (maîtrise d'œuvre, mission SPS, études géotechnique, travaux raccordement, démolition, mobilier, tunnel d'accès...)	297 835 €
Montant Prévisionnel opération n °149 (marché de travaux)	1 150 000 €
Recettes	1 447 835 €
Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne	248 313 €
Subvention de la Région	162 763 €
Emprunt	800 000 €
FCTVA	236 759 €

Le Conseil municipal approuve l'actualisation de l'AP / CP suivante :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement 2019 (réalisé)	Crédits de paiement 2020 (réalisé)	Crédits de paiement 2021 (réalisé)	Crédits de paiement 2022 (estimé)	Crédits de paiement 2023 (estimé)	Total des crédits de paiement
Rénovation extension des tribunes du stade (opération 149)	1 150 000 €	61 375,35 €	845 184,04 €	116 335,22 €	33 703,91 €	93 401,48 €	1 150 000 €

Les montants sont TTC

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 04 - Demande de garantie d'emprunt PLAI, PLAI Foncier, PHB et BOOSTER pour la construction de trois logements situés rue du Mauzac – PROMOLOGIS

Le 29 août dernier, PROMOLOGIS a demandé à la Commune de garantir des emprunts PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), PLAI Foncier, Booster et PHB (Prêt haut de bilan bonifié de deuxième génération) à hauteur de 50 % d'un volume total s'élevant à **227 282,00 €**, conformément au contrat n° 138 662 de la Caisse des Dépôts et consignations, décomposé en quatre lignes de prêt comme détaillé ci-dessous :

Ligne du prêt	Durée (phase d'amortissement)	Index	Taux	Montant
PLAI ligne n° 5498 668	40 ans	Livret A	1,80 %	83 779,00 €
PLAI ligne n° 5498 669	50 ans	Livret A	1,80 %	83 503,00 €
Prêt Booster ligne n° 5498 670	40 ans	Taux fixe	2,76 %	45 000,00 €
PHB ligne n° 5498 671	40 ans	Taux fixe	0,82 %	15 000,00 €
TOTAL				227 282,00 €

La communauté d'agglomération Muretain Agglo a accordé sa garantie à hauteur de 50 % lors du Conseil communautaire du 12 décembre 2022.

Cet emprunt finance la construction neuve de trois logements situés rue du Mauzac.

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune de Saint-Lys accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 227 282,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°138 662 constitué de quatre Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la Collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 113 641,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil municipal accorde cette garantie d'emprunt à PROMOLOGIS à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 138 662 d'un montant de 227 282,00 € de la Caisse des Dépôts et consignations selon les conditions ci-dessus énoncées.

***Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** j'espère que ces réalisations s'inscrivent bien dans l'esthétique du lotissement. Certaines opérations ne sont pas toujours réussies au niveau de la Commune. J'aimerais juste faire remarquer qu'il s'agit ici du lotissement Dolce Vita.*

***Monsieur le Maire :** je vous rappelle que nous parlons d'une délibération de garantie de prêt et vous nous parlez de l'esthétique de la réalisation.*

***Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** je suis d'accord, mais il s'agissait juste d'une remarque.*

***Monsieur le Maire :** ce sujet peut être abordé en question orale, mais non dans une délibération. Cela dit, comme nous souhaitons y répondre, je donne la parole à Madame BRUNIERA.*

***Madame Céline BRUNIERA :** pour donner la mesure du projet, cela concerne trois logements sociaux. L'autorisation ou le refus doit s'appuyer sur un règlement, mais pas sur un ressenti.*

***Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** je me permets d'intervenir, car nous en avons déjà parlé en commission. Ce sujet était aussi une préoccupation des habitants du quartier, ils avaient des questions à ce propos.*

***Madame Céline BRUNIERA :** les habitants qui ont fait l'acquisition de leur terrain savent qu'une parcelle était destinée à l'aménagement de lots sociaux.*

***Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** je ne remets pas cela en cause, je souligne juste la vigilance à avoir.*

***Monsieur le Maire :** le règlement du PLU existe. Nous n'allons pas non plus demander l'avis du voisin pour savoir si la maison lui plaît ou non.*

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 05 – Demande de réaménagement de garanties d'emprunt pour les reconstructions de la Maison d'Accueil spécialisé « Concorde » et du Foyer d'Accueil médicalisé « l'Ayguebelle » – APEIHSAT

Par délibération n° 15 x 42 du 27 avril 2015, la Commune de Saint-Lys a accordé sa garantie, à hauteur de 30 %, portant sur deux prêts, au bénéfice de l'association APEIHSAT (Association de parents d'enfants inadaptés et handicapés de la société Airbus Toulouse) pour les reconstructions de la Maison d'accueil spécialisé « Concorde » et du Foyer d'accueil médicalisé « l'Ayguebelle ».

Ces prêts, de la Caisse des Dépôts et consignations, étaient garantis à hauteur de 70 % par le Conseil départemental de la Haute-Garonne et à hauteur de 30 % par la Commune de Saint-Lys.

Les modalités des prêts garantis n° 1168384 et 1168396 étaient les suivantes :

N° du prêt	Objet du prêt	Montant du prêt	Date de la 1 ^{ère} échéance	Date de la dernière échéance	Index
1168384	Reconstruction-extension de la Maison d'Accueil spécialisé Concorde	4 130 279,00	15/09/2010	01/10/2042	Taux fixe : 3,48 %
1168396	Reconstruction du Foyer d'Accueil spécialisé Ayguebelle	4 000 000,00	14/09/2010	01/10/2047	Taux fixe : 3,52 %
TOTAL		8 130 279,00			

Le 13 décembre dernier, l'APEIHSAT a fait part à la Commune de Saint-Lys de sa volonté de réaménager ces deux prêts dans le cadre de la réduction de ses charges financières.

Ces prêts font l'objet d'un changement d'index d'un taux fixe vers le taux du livret A avec un allongement de durée de trois ans.

Le Capital Restant Dû à la date d'échéance du 1^{er} janvier 2023 est le suivant :

- **Prêt n° 1168384 : 2 898 110,96 € ;**
- **Prêt n° 1168396 : 2 857 142,80 €.**

N° du prêt	Objet du prêt	Montant du prêt à l'origine	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier 2023	Date de la dernière échéance	Index
1168384	Reconstruction-extension de la Maison d'Accueil spécialisé Concorde	4 130 279,00 €	2 898 110,96 €	01/10/2045	Taux indicatif du livret A : 2 %
1168396	Reconstruction du Foyer d'Accueil spécialisé Ayguebelle	4 000 000,00 €	2 857 142,80 €	01/10/2050	Taux indicatif du livret A : 2 %
TOTAL		8 130 279,00			

L'APEIHSAT, ci-après l'emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du (des) prêt(s) référencé(s) en annexe(s) à la présente délibération, initialement garanti(s) par la Commune de Saint-Lys.

En conséquence, la Commune de Saint-Lys est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite (desdites) Lignes(s) du Prêt Réaménagée(s).

Article 1 :

La Commune de Saint-Lys réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par APEIHSAT auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce, jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Lignes du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la(les) Lignes du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) Lignes du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

À titre indicatif, le taux du Livret A au 30/09/2022 est de 2,00 % ;

Article 3 :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par APEIHSAT, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la Commune de Saint-Lys s'engage à se substituer à APEIHSAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le Conseil municipal accorde le réaménagement des garanties d'emprunt à l'APEIHSAT à hauteur de 30 % pour le prêt n° 1168 384 d'un montant de 2 898 110,96 € et du prêt n° 1168 396 d'un montant de 2 857 142,80 € de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les conditions ci-dessus énoncées.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Rapporteur : Monsieur Denis PERY

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 06 - Constitution d'un groupement de commandes constitué du Muretain Agglo et de ses communes membres adhérentes et relatif à la fourniture de pneumatiques pour les membres du groupement de commandes du Muretain Agglo

Le Muretain Agglo, ainsi que certaines communes du Muretain, sont amenés à réaliser l'achat de pneumatiques (véhicules VL – PL – engins et agricole) pour les besoins relevant de sa compétence.

Au regard des discussions menées entre le Muretain Agglo et certaines de ses communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture de pneumatiques permettrait de mutualiser les procédures, l'expertise des acheteurs publics et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique.

La convention constitutive du groupement de commandes désigne le Muretain Agglo comme coordonnateur du groupement et doit être approuvée afin de permettre le lancement de cet accord-cadre, dont le groupement prendra fin au terme de cet accord, éventuellement reconduit ou modifié.

Le coordonnateur a en charge la passation, la signature ainsi que la notification de l'accord-cadre. Chaque membre devra ensuite suivre l'exécution de son accord-cadre.

Le Conseil municipal approuve la constitution de ce groupement, accepte les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 07 - Tarifs publics – Mise en place d'une tarification pour la diffusion de spectacles vivants

Dans le cadre d'une diversification de la politique culturelle, la Ville de Saint-Lys souhaite proposer à la population une offre enrichie de nouveaux spectacles vivants : spectacles musicaux, pièces de théâtre...

Ces actions auront pour cible tous les publics (jeunes, scolaires, familles, etc.) dans le cadre du développement de la « culture pour tous », une culture diversifiée, qualitative, intergénérationnelle et ouverte vers le monde.

Les spectacles proposés feront l'objet d'un droit d'entrée différent (A, B, C, D et E) (voir ci-après) selon la typologie du divertissement proposée.

Cette information sera communiquée lors de l'ouverture de la billetterie du spectacle concerné.

Par ailleurs, afin de s'assurer d'une diversification des publics, en qualité de diffuseur de spectacle vivant et d'établissement municipal, le Maire de la Ville de Saint-Lys peut accorder des places gratuites dans les cas suivants, sur présentation de justificatifs :

- ***Enfants de moins de 12 ans (âge constaté dans l'année en cours) ;***

- *Enfants de moins de 18 ans (tarif b) (âge constaté dans l'année en cours) ;*
- *Accompagnateurs d'enfants de moins de 18 ans (maximum 2) prenant part au spectacle présenté ;*
- *Accompagnateurs de groupes de plus de 15 personnes (scolaires, maisons de retraite et associations) ;*
- *Demandeurs d'emploi ;*
- *Bénéficiaires des minima sociaux ;*
- *Adultes à partir de 65 ans ;*
- *Étudiants ;*
- *Presse spécialisée ;*
- *Personnalités institutionnelles.*

Les billets seront disponibles à la vente le jour du spectacle ainsi qu'au Pôle Culturel (site de la Médiathèque) 15 jours avant la date du spectacle.

Ils ne seront ni repris, ni échangés. Ils ne pourront être remboursés qu'en cas d'annulation du spectacle.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Adultes	12 - 18 ans
TARIF A	<i>GRATUITE TOTALE</i>	
TARIF B	5 €	Gratuit
TARIF C	5 €	2 €
TARIF D	7 €	2 €
TARIF E	10 €	5 €

Le Conseil municipal décide de mettre en place ces nouveaux tarifs, tels que définis ci-dessus, pour les spectacles vivants.

Madame Annabelle SARRAT : *les différents tarifs que vous proposez sont-ils indexés aux références fiscales ?*

Monsieur le Maire : *Monsieur PLANCHON, à quoi correspondent les tarifs A, B, C, D, et E ?*

Monsieur Fabrice PLANCHON : *ces tarifs sont fixés en fonction du type de spectacles. La tarification de spectacles de premier niveau est de 5 €. Un spectacle plus évolué avec une troupe, donc de plus grande qualité, aura un tarif à 10 €.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *existait-il déjà une tarification pour les spectacles ?*

Monsieur Fabrice PLANCHON : *non, il n'existe pas de tarification pour les spectacles vivants à Saint-Lys.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *qui est l'organisateur dans ce genre de diffusions ?*

Monsieur Fabrice PLANCHON : *la Collectivité, la Ville de Saint-Lys.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *la Ville de Saint-Lys proposera donc des spectacles en tant qu'organisateur ?*

Monsieur Fabrice PLANCHON : *en tant qu'organisateur d'événements dans ses locaux.*

Monsieur le Maire : *le spectacle « Alcina » va être animé par une troupe, cela nous laisse donc la possibilité de tarifer, afin de limiter les dépenses de la Commune.*

Cela n'empêchera pas toutefois la réalisation de spectacles gratuits comme à notre habitude. Ils sont portés soit par le Pôle Culturel, soit par le service des Festivités.

Monsieur Thierry BERTRAND : *quel est le risque financier ? Les troupes qui viennent vont-elles prêter gratuitement ou la Commune les paie-t-elle ? La recette des places vendues va-t-elle permettre à la Collectivité d'équilibrer le budget ?*

Monsieur Fabrice PLANCHON : *nous n'allons pas forcément équilibrer le budget. Pour les spectacles de gratuité totale, il s'agit souvent de troupes que la Collectivité paie par le biais du budget de la culture. Cela s'apparente à la participation aux dépenses du spectacle. La Commune pourra proposer davantage de spectacles venant de différents univers.*

Monsieur le Maire : *la Collectivité finance les spectacles qu'elle organise. La Ville demande ici une participation financière vis-à-vis des spectacles qui viendra limiter les dépenses.*

Monsieur Pascal VALIERE : *excusez-moi, je n'ai peut-être pas très bien compris. Nous parlions de gratuité de spectacles, donc pour quelle raison appliquer un tarif à ce moment-là ?*

Monsieur Fabrice PLANCHON : *cette délibération est l'occasion d'encadrer légalement l'ensemble des tarifications, y compris la gratuité totale. J'ignore si j'ai répondu à la question.*

Monsieur Pascal VALIERE : *vous y avez répondu, mais cela reste un peu obscur pour moi.*

Monsieur le Maire : *vous avez raison, Monsieur VALIERE, ces délibérations techniques permettent à la Collectivité de mener des projets dans un cadre réglementaire bien précis.*

Rapporteur : Monsieur Fabrice PLANCHON

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 08 - Autorisation de signature d'une convention tripartite entre la Commune de Saint-Lys, le Muretain Agglo et Réseau31

Le lotissement de la Pichette (Commune de Saiguède) dispose d'un réseau de collecte d'eaux usées et d'une unité de traitement semi-autonome. La partie traitement va être remplacée et reliée au système d'assainissement collectif de la Commune de Saint-Lys. Les ouvrages ont été transférés à Réseau31 suite à la délibération du 19/12/2022.

Les parties se sont rapprochées afin de convenir des modalités de déversement du poste de refoulement (sous gestion de Réseau31) dans le réseau de collecte d'assainissement collectif de Saint-Lys.

La convention définit les modalités, techniques et financières permettant le déversement des eaux usées du lotissement de la Pichette dans le réseau d'assainissement collectif de Saint-Lys et notamment :

- *Durée de la convention : 20 ans à compter de la date de signature ;*
- *Coût de fonctionnement : afin de compenser les coûts de fonctionnement et d'investissement engendrés par les eaux usées supplémentaires provenant du nouveau poste de refoulement du lotissement de la Pichette, Réseau31 paiera à l'Agglo :*
 - *50 % des sommes facturées annuellement au titre de l'assainissement par Réseau31 à ses abonnés raccordés au poste de refoulement de la Pichette (redevance assainissement comprenant la part fixe et part variable) ;*

- 50 % de la PFAC facturée par Réseau31, antérieurement et postérieurement à la signature de la présente convention à ses abonnés raccordés au poste de refoulement de la Pichette.

Le Conseil municipal autorise le déversement des eaux usées du lotissement de la Pichette (Saiguède) dans le réseau d'assainissement collectif de Saint-Lys et approuve les termes de cette convention.

Monsieur Thierry BERTRAND : combien d'équivalents habitants vont être raccordés ?

Madame Carole GAUDEZ : de mémoire, mais sans certitude, il me semble que cela équivaut à 60.

Monsieur Thierry BERTRAND : je vais donc revenir à mes propos précédents se rapportant au problème de l'assainissement. On nous propose de raccorder 60 équivalents habitants à une station prévue pour 8 000 équivalents habitants et qui est en saturation.

Vous m'avez expliqué que des travaux ont été réalisés, mais j'ignore lesquels. Vous ne m'apportez pas d'éléments me permettant de conforter vos propos. Je m'en réfère toujours à ces écrits de la DDT, qui est quand même le service de l'État en charge de veiller à ce que les normes et les règles soient respectées. Je vais lire le rapport de la DDT pour que tout le monde l'entende : « En raison de la saturation de la station d'épuration, l'application d'une tolérance sur les permis de construire, avec un plafond de 2 % de la capacité nominale de la station d'épuration, exprimée en nombre d'équivalent habitants, avec un ratio de 2,5 habitants par logement qui s'entend comme un seuil cumulé à ne pas dépasser. Cela représenterait une tolérance d'environ 64 logements tant que la station d'épuration n'est pas redevenue conforme. » Je m'en tiens à cet avis officiel, ce qui signifie que je me pose toujours des questions quant à la capacité de cette station. En permettant à des logements d'une commune voisine de se brancher à la station d'épuration de Saint-Lys, vous risquez d'enlever des capacités de branchement pour de futurs Saint-Lysiens, surtout dans l'état dans lequel semblerait être la station. Si la capacité de notre station de 8 000 équivalents habitants pouvait être augmentée à 12 000 équivalents possible, tel était le projet de départ lors de sa construction, je ne m'y serais pas opposé, mais nous sommes loin d'être dans cette situation-là. Celle actuelle est beaucoup plus tendue, risquant de grever des possibilités de logements qui pourraient se construire à Saint-Lys.

Monsieur le Maire : l'arrêté que vous avez lu date de quand, Monsieur BERTRAND ?

Monsieur Thierry BERTRAND : je ne vous ai jamais parlé d'un arrêté. Je vous ai lu l'avis de la DDT que vous nous avez transmis lorsque nous avons arrêté le PLU de Saint-Lys. Si vous voulez jouer avec les textes, Monsieur le Maire, fournissez-nous le document de la DDT autorisant la Commune de Saint-Lys à aller au-delà de la capacité de la station, grâce aux travaux réalisés. J'en prendrai note à ce moment-là. Je m'en réfère aujourd'hui à ce que j'ai.

Monsieur le Maire : je ne joue pas avec les mots, Monsieur BERTRAND. Nous embauchons des catégories A dans la Collectivité, car vous n'êtes pas juriste et moi non plus. Il nous faut pourtant des cadres. Je ne crois pas que les avocats soient des agents qui travaillent de manière visible, mais ils nous aident, en tous les cas, à porter ces dossiers extrêmement complexes. Je vous confirme que Réseau31 a effectué des travaux au niveau de la station d'épuration avec la mise en place de dégrilleurs, afin de limiter les apports d'eaux polluées dans l'Ayguebelle. Je remercie le travail partenarial avec la DDT et Réseau31. Nous avons continué à travailler, ce qui vient démentir complètement le fait que nous n'entreprenions rien.

Nous suivons ces dossiers avec attention, vu leur extrême sensibilité. Si la Commune avait pris un arrêté d'interdiction de permis de construire, cela se serait su très vite, mais vous faites référence à un avis de la DDT pris avec le PLU. Cet arrêté nous permet de surseoir au fait par les travaux qui ont été engagés. Nous allons engager l'extension de la station d'épuration afin d'envisager sereinement, pour les années qui viennent, le réseau d'assainissement à Saint-Lys. Je n'ai vraiment aucune inquiétude à ce propos. Je porte une attention particulière aux arrêtés qui sont pris, car cela ne relève pas de notre compétence. S'il est possible de rendre public l'arrêté, il le sera. Je vous dis seulement qu'aujourd'hui, nous n'avons reçu aucune interdiction de délivrer des permis de construire. Toutes les idées relatives à l'environnement ne sont pas forcément bonnes. Le débit d'eau du Mescurt ne permet pas un fonctionnement correct de la station d'épuration autonome, qui dégageait donc des odeurs nauséabondes, les riverains s'en sont souvent plaints ; notre ruisseau en était pollué également. Le raccordement de ces 60 équivalents habitants permet également de résoudre ce problème environnemental, sans pour autant pénaliser les Saint-Lysiens. Je pense que le travail mené par les élus et par les services vise à préserver le fonctionnement du réseau d'assainissement de Saint-Lys et surtout l'environnement. Ce problème va être réglé de manière définitive, grâce au travail entrepris par Réseau31, la DDT et le Muretain Agglo suite au transfert de compétence.

Monsieur Thierry ANDRAU : *il n'en demeure pas moins que nous frôlons la saturation. Nous ignorons les travaux que vous nous définissez, il serait donc convenable d'avoir un état des lieux avant le vote de cette délibération. Je vous rappelle qu'elle a été portée deux fois au Conseil Municipal de Saint-Lys par le passé et qu'elle a toujours été refusée. Celle-ci est la troisième.*

Monsieur le Maire : *il ne s'agit pas de la même délibération, étant donné que celles auparavant ne contenaient pas de convention tripartite avec le Muretain Agglo et Réseau31. Les services juridiques ont travaillé dessus, afin de régler aussi ce problème environnemental extrêmement important.*

Monsieur Thierry ANDRAU : *il n'empêche que nous n'avons aucune information.*

Madame Carole GAUDEZ : *la délibération de ce soir vise à voter la convention qui a été travaillée par Réseau31, le Muretain Agglo et la Commune. Je pense qu'une délibération ou un débat relatif au raccordement de Saiguède s'était déjà tenu en Conseil Municipal. Cette convention a pu être proposée ce soir, parce qu'en 2022, Réseau31 a procédé aux tamisages, aux dévidages, aux diagnostics ITV, aux curetages et aux chemisages de réseau, pour éviter des entrées d'eaux claires dans des secteurs mis en priorité dans toute la Commune. Ces travaux sont en cours et vont se poursuivre.*

Monsieur Thierry ANDRAU : *j'entends bien ce que vous me dites et je n'y pose pas de souci. Votre explication signifie toutefois qu'une expertise a dû avoir lieu afin de vérifier que les travaux effectués ont donné des résultats. Ces résultats d'analyse existent-ils ? La Commune peut-elle véritablement raccorder à nouveau des foyers supplémentaires à la station ? Celle-ci a quand même déjà connu une problématique de pollution.*

Madame Carole GAUDEZ : *je vous arrête de suite. Saint-Lys n'a jamais connu de problème de pollution ou de qualité d'eau. Il s'agissait de problématique de fonctionnement de matériel.*

Monsieur Thierry ANDRAU : *vous savez très bien que les fortes pluies engendrent des déversements.*

Monsieur le Maire : la DDT a effectivement émis des certificats de non-conformité. Je vous assure que s'il y avait un problème, nous aurions un arrêté de non-délivrance des permis de construire.

Monsieur Thierry ANDRAU : ne me dites pas qu'aucune analyse de l'eau n'a été entreprise !

Monsieur le Maire : la Police de l'eau et la DDT l'analysent de manière régulière.

Monsieur Thierry ANDRAU : l'avis émis par la DDT est significatif. Si celle-ci a émis un autre avis qui vous autorise ce raccordement, alors produisez-le !

Monsieur le Maire : il n'interdisait pas.

Monsieur Thierry ANDRAU : s'il vous plaît, Monsieur BERTRAND, relisez l'avis. Il se peut que je ne comprenne pas bien le français. Vous avez l'air de signifier que nous n'y comprenons pas grand-chose.

Monsieur le Maire : la DDT a émis un certificat de non-conformité, mais par rapport à la performance. Je répète que la compétence de la station d'épuration a été déléguée à Réseau31. Je vous invite à lire les rapports de Réseau31 qui listent tous les travaux effectués. Il a bien établi un bilan. Les perspectives d'extension de la station visent à éviter de bloquer Saint-Lys dans la délivrance de permis de construire. Celle de Fonsorbes n'était pas conforme, donc la Commune a eu un arrêté et ne pouvait plus délivrer de permis de construire. Le cas de Saint-Lys n'est pas identique, ce qui prouve que le travail mené nous permet de nous développer de manière très raisonnée. Nous augmentons, pour l'instant, de 20 à 25 habitants par an depuis trois ans. Nous continuons ainsi à assurer le service que nous devons aux Saint-Lysiens. Saint-Lys a, historiquement, un réseau unitaire, ce qui nécessite de plus gros travaux qui s'étaleront sur plusieurs années.

Monsieur Thierry ANDRAU : je n'ai pas voulu intervenir tout à l'heure, suite à l'intervention de Monsieur BERTRAND. Vous avez dit qu'il n'est plus nécessaire d'engager de l'investissement dans le réseau d'assainissement de Saint-Lys, mais je crois que vous avez oublié certains points.

Monsieur le Maire : je n'ai pas dit cela, Monsieur ANDRAU. Des investissements lourds seront à porter à terme, mais l'urgent actuellement est la limitation de l'apport d'eaux claires dans le réseau d'assainissement. Les services y travaillent avec Réseau31. Le projet d'envergure concerne l'extension de la station d'épuration.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : il me semble que cette histoire de lotissement de la Pichette date d'une vingtaine d'années. L'avis du Conseil Municipal avait déjà été demandé, mais sans succès. Expliquez-nous le changement qui pourrait nous pousser à changer d'avis, en sachant que cette station d'épuration est sujette à tension.

Monsieur le Maire : j'ignore comment être plus clair et je suis étonné de votre intervention, car ce lotissement fait, en plus, l'objet d'un problème environnemental grave. Vous avez raison, nous en parlons depuis un certain moment, mais vous savez aussi que les procédures juridiques engagées par la Commune, et au cours desquelles les habitants sont attaqués et ripostent par des recours, prennent du temps. Chacun défend ses arguments. Tout est maintenant réglé donc nous pouvons y aller. L'aménageur est prêt à entamer les travaux de raccordement afin de régler ce problème environnemental, mais rien ne peut débuter sans cette convention tripartite. Je réinsiste dessus, car le dysfonctionnement de la station d'épuration sera résolu par cette délibération, sans pénaliser les Saint-Lysiens.

La station d'épuration est aujourd'hui, à peu près, à 80 % de capacité de traitement des eaux usées, mais notre partenariat avec la DDT et Réseau31 nous permet d'envisager de continuer le travail jusqu'à l'extension. Je n'ai donc pas d'inquiétudes particulières.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *parlez-vous de la pollution du Mescurt qui se jette dans l'Ayguebelle ?*

Monsieur le Maire : *absolument.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *des analyses ont-elles été lancées ?*

Monsieur le Maire : *bien entendu. La Police de l'eau, la DDT, tous les organismes de l'État et environnementaux le surveillent de très près.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *je suis très étonné de vos propos, Monsieur le Maire, stipulant que la station d'épuration est à 80 % de sa capacité nominale. La MRAe, qui a aussi travaillé ce sujet dans le cadre de la révision du PLU, considérait que notre station était quasiment à saturation. Nous étions à 7 900 et quelques équivalents habitants pour une station de 8 000, soit quasiment à 100 %. Je vous ai lu de manière partielle l'avis de la DDT, mais je vais vous donner des éléments plus concrets, prouvant que vous n'êtes pas allés jusqu'à l'enquête publique vis-à-vis du PLU. Votre excuse était que des petits points restaient à revoir. Ainsi : « La doctrine Assainissement et Urbanisme des services de l'État : l'État ayant des mesures conservatoires sur l'urbanisme appliquées aux Collectivités et ayant fait l'objet d'une mise en demeure, à savoir le blocage de l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser. » Vous saviez donc très bien que l'approbation du PLU amènerait automatiquement la DDT à sortir un arrêté vous interdisant d'ouvrir à l'urbanisation les zones prévues. Je vais revenir maintenant au sujet qui nous préoccupe ce soir : la Pichette, nous confondons deux sujets. La pollution de l'Ayguebelle causée par des excès d'eaux de pluviométrie, liés au réseau unitaire, la vanne by-pass fonctionne, mais à un moment donné, tout part à l'Ayguebelle. Monsieur SUTRA, j'ai eu une conversation avec un agent du SMEA qui connaît très bien le fonctionnement de la station. Il me l'a parfaitement expliqué. Vous devez le savoir autant que moi, même si le problème qui nous intéresse aujourd'hui n'est pas les eaux parasites, mais dans la saturation de cette station d'épuration. Tant que vous ne nous aurez pas amené des documents qui nous montrent que les travaux réalisés, je n'en ai pas beaucoup vus, même si je n'y suis pas tous les jours, mais j'y passe assez souvent, permettraient apparemment d'aller au-delà des 8 000 équivalents habitants, sans avoir à engager des travaux de fond nécessaires pour arriver aux 12 000 équivalents habitants, je considère que ce branchement de la Pichette à la station d'épuration de Saint-Lys reste une mauvaise décision pour les Saint-Lysiens. Vous parlez de la pollution liée à ce quartier. Sachez que j'ai également participé indirectement, dans un temps ancien, à l'élaboration de la Pichette. Il n'aurait jamais dû avoir lieu car au départ, la négociation était d'avoir une station d'épuration à Saiguède, à laquelle la Pichette serait reliée. Ce projet était quasiment impossible pour la Commune de Saiguède. Par la suite, le promoteur a dit : « Nous allons nous brancher à Saint-Lys » et le Conseil Municipal a émis un avis défavorable. Comme il avait lancé les travaux, une microstation a été réalisée à la place, alors que tous savaient depuis le début que celle-ci ne fonctionnait pas. Cela engendre actuellement des problèmes d'odeurs et de pollution du Mescurt, qui gênent la population saint-lysiennne, riveraine de la Pichette. À la sortie de Saint-Lys vers Sainte-Foy-de-Peyrolières, des logements de la route 632 ne sont toujours pas raccordés en assainissement collectif, alors que le tuyau se trouve au bout. Il en va de même pour le lotissement Boiris et dans d'autres secteurs.*

Je pense qu'il vaudrait mieux se préoccuper du branchement des Saint-Lysiens qui emploient des systèmes d'épuration individuels dysfonctionnels, que de favoriser le raccordement de la station d'épuration de Saint-Lys avec une commune voisine.

Monsieur le Maire : *je suis quand même atterré par le nombre de contre-vérités que vous énoncez en quelques minutes.*

(Monsieur Thierry BERTRAND : intervention non retranscrite car micro non activé)

Monsieur le Maire : *je ne vous ai pas coupé, Monsieur BERTRAND, donc respectons-nous mutuellement. Je ne pense pas vous avoir interrompu. Vous avez dit que la DDT nous avait refusé le PLU, parce que nous ne pouvions pas urbaniser les zones. J'ignore d'où vous sortez ces informations, mais votre interprétation personnelle n'a rien à voir avec le sujet. Nous raisonnons vis-à-vis de ce lotissement qui pollue. Les microstations fonctionnent à condition qu'elles soient dans un environnement différent de celui de Saint-Lys. Vous dites que ce lotissement n'aurait jamais dû être construit, peut-être que nous devrions expliquer aux habitants : « Comme ce lotissement n'aurait jamais dû voir le jour, nous allons vous laisser baigner dans vos effluents et au moins, vous serez contents ». Je crois que notre rôle de politique est de résoudre les problèmes qui se posent, en prenant en compte l'historique de la Collectivité. Notre responsabilité nous conduit à traiter un vrai problème pour les habitants de ce secteur, lié à un souci environnemental, sans impacter les Saint-Lysiens. Les zones dont vous avez parlé, sans rentrer dans des cas particuliers, car nous raisonnons dans le cas de l'intérêt général, vous devriez savoir que les services de l'État nous demandent actuellement d'étudier le coût, le rapport et le retour sur investissement des raccordements au réseau d'assainissement collectif. Si celui-ci coûte trop cher à la Collectivité en fonction du nombre d'habitations raccordées, il est préconisé que les habitants installent des stations d'épuration autonomes, ayant des performances bien plus grandes que celles de 10, 15 ou 20 ans auparavant ; telles sont les nouvelles prescriptions. Pour cette raison, certains endroits de Saint-Lys voient arriver le tuyau d'assainissement, mais le coût des investissements réalisés ne permet pas un retour sur investissement de ces équipements-là. Étant donné que l'eau paie l'eau, nous incitons les habitants à mettre des stations d'épuration autonomes. Telle est la réalité, nous ne pouvons pas répondre oui à tout. Nous avons, par contre, à prendre en compte le réseau d'assainissement global au sein de la Collectivité, avec des habitants qui peuvent se raccorder et d'autres non. Je pense que les règles vont encore plus se durcir dans les années qui viennent, parce que le traitement de l'eau va devenir critique, ne serait-ce que la gestion de l'eau, au vu du déficit à l'heure actuelle. Nous ne vous présenterions pas une convention tripartite qui va, en plus, être votée par Réseau31 et le Muretain Agglo, sans avoir les éléments nécessaires. Cela empêcherait, autrement, les Saint-Lysiens de se raccorder. Il n'a jamais été question de dépasser la capacité de 8 000 équivalents habitants de la station d'épuration. La mesure que nous prenons est de travailler son extension, de sorte à raccorder tout le monde dans le futur. Je vous l'accorde, les travaux réalisés dans les années précédentes ont été problématiques. Le choix en réseau unitaire perturbe le fonctionnement de la station d'épuration lors de forts épisodes pluvieux, malgré les bassins d'orage. Le rejet ne correspond pas à la norme. Tel a été le rapport de la DDT. Dans la globalité de la zone, l'ensemble des Collectivités concernées par ces problématiques œuvrent afin de les limiter et permettre la continuité des travaux à réaliser. Le but est d'arriver à être aux normes. Cela prend du temps. Je ne peux pas vous laisser affirmer des informations fausses, notamment par rapport au PLU. Non, nous n'impacterons pas les Saint-Lysiens et nous ne dépasserons pas la capacité de la station d'épuration de Saint-Lys.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : notre groupe demande une suspension de séance de 5 minutes par rapport à ce que vous avez dit, pour que nous puissions discuter entre nous.

Monsieur le Maire : il est 23 h 02, il est donc déjà assez tard. Nous avons encore un certain nombre de délibérations à passer. Prenons une pause de 5 minutes. Je vous propose de nous retrouver à 23 h 10. J'annonce une suspension de séance.

Suspension de séance

Monsieur le Maire : Mesdames et messieurs, je vous propose de reprendre place autour de la table du Conseil.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : nous avons prévu de voter contre, mais nous avons changé d'avis en discutant et au vu de votre explication soutenant un réel problème d'écologie et de pollution. Il n'empêche que ce problème de Saiguède trouve une solution à Saint-Lys. La station d'épuration arrive également à ses limites. Vous avez parlé de travaux à effectuer, mais il nous manque des éléments, à savoir des chiffres et des résultats d'études. Il est nécessaire de sortir de cette situation. Nous allons donc voter pour.

(Madame Laurence ROUSSEL quitte la séance au cours de cette délibération et donne procuration à Madame Arlette GRANGE)

Rapporteur : Madame Carole GAUDEZ

Pour : 26

Contre : 3 (Madame et Messieurs Annie LE PAPE, Laurent POMERY et Thierry BERTRAND)

Abstention : 0

23 x 09 - Mise en place d'astreintes et permanences hors filière technique

Il convient de mettre en place un régime d'astreintes et de permanences, hors filière technique, afin de permettre aux agents d'intervenir lorsque les exigences de continuité du service ou d'impératifs de sécurité l'imposent (situation de crise ou de précrise comme la canicule).

Ce régime concerne uniquement les **astreintes et permanences de sécurité**.

Deux choix possibles : l'astreinte au domicile ou la permanence sur site

➤ ASTREINTE

« Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail ».

Ainsi, seul le temps passé par l'agent à son domicile est considéré comme une période d'astreinte, la durée de l'intervention dans le service et le temps de trajet aller et retour comptant comme du temps de travail effectif et étant rémunéré comme tel.

➤ PERMANENCE

« La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié ». Ainsi, au regard de la définition donnée par le décret, la permanence constitue une obligation de travail sans travail effectif et intervenant uniquement les samedis, dimanches ou jours fériés.

Les agents bénéficiaires

Ce Régime est applicable aux agents territoriaux hors filière technique (fonctionnaire titulaire ou stagiaire ou contractuel de droit public) de la Mairie de Saint-Lys et du CCAS, relevant des filières administrative, police, sociale, culturelle, et animation.

Le régime de rémunération ou de compensation des périodes d'astreintes ou de permanences

Ce régime de rémunération ou de compensation est basé sur des textes de Loi. Il n'est donc pas possible de modifier les montants fixés par la réglementation pour l'indemnisation ou la compensation des astreintes et permanences.

Aucune indemnisation ou compensation d'astreinte ou de permanence ne peut être appliquée aux agents bénéficiant d'une concession de logement pour nécessité absolue de service, et aux agents qui perçoivent la bonification indiciaire au titre de fonctions de responsabilité supérieure (DGS, DGA).

L'indemnité d'astreinte est exclusive de toute autre indemnisation ou compensation en temps des astreintes, des interventions et des permanences.

L'indemnité de permanence et la compensation en temps sont exclusives l'une de l'autre, ainsi que de tout autre dispositif particulier de rémunération ou de compensations des permanences, des astreintes ou des interventions.

Les frais de déplacement avec le véhicule personnel ne sont pas pris en compte, si le déplacement concerne de se rendre sur le lieu habituel du travail. Si à l'inverse, l'agent utilise son véhicule personnel pour se rendre sur des lieux différents, les frais de déplacement seront remboursés selon l'arrêté du 14 mars 2022.

Indemnisation ou compensation des astreintes						
PÉRIODES D'ASTREINTES	Une semaine d'astreinte complète	Une astreinte du lundi matin au vendredi soir	Un jour ou une nuit de week-end ou férié	Une nuit de semaine	Une astreinte du vendredi soir au lundi matin	Samedi ou couverture d'un jour de récupération
INDEMNITÉS D'ASTREINTES (Montants en euro) (Arrêté du 3/11/2015)	149,48 €	45 €	43,38 €	10,05 €	109,28 €	34,85 €
Ou						

Indemnisation ou compensation des astreintes						
PÉRIODES D'ASTREINTES	Une semaine d'astreinte complète	Une astreinte du lundi matin au vendredi soir	Un jour ou une nuit de week-end ou férié	Une nuit de semaine	Une astreinte du vendredi soir au lundi matin	Samedi ou couverture d'un jour de récupération
COMPENSATION D'ASTREINTE (Durée de repos compensateur)	1 journée et demie	1 demi-journée	1 demi-journée	2 heures	1 journée	1 demi-journée

Indemnité et compensation applicable aux interventions en cas d'astreinte

Lorsque l'agent est appelé à intervenir pendant sa période d'astreinte, une indemnité d'intervention peut s'ajouter à l'indemnité d'astreinte, dont les montants sont les suivants :

Indemnité et compensation applicable aux interventions en cas d'astreinte				
PÉRIODES D'INTERVENTION EN CAS D'ASTREINTES	Un jour de semaine	Un samedi	Une nuit	Un dimanche ou un jour férié
INDEMNITÉ D'INTERVENTION (Montants en euro) (Arrêté du 03/11/2015)	16,00 € de l'heure	20,00 € de l'heure	24,00 € de l'heure	32,00 € de l'heure
Ou				
COMPENSATION D'INTERVENTION (Durée du repos compensateur)	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 10 %	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 10 %	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25 %	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25 %

À noter :

Indemnisation et repos compensateur ne peuvent pas être cumulés pour une même période.

Par contre, les deux indemnités sont cumulables.

Les repos compensateurs au titre des périodes d'astreinte, d'intervention ou de permanence peuvent, si l'assemblée délibérante l'autorise, être pris en compte dans le cadre du compte épargne temps.

Le repos compensateur accordé doit être pris dans un délai de 6 mois après la réalisation des heures supplémentaires ayant donné droit à ce repos. Les jours et heures du repos sont fixés par le responsable de service, compte tenu du vœu de l'intéressé et des nécessités du service. (Article 3 de l'arrêté du 14 avril 2015).

Indemnité et compensation applicable des permanences				
PÉRIODES	La journée du samedi	La demi-journée du samedi	La journée du dimanche et jour férié	La demi-journée du dimanche et jour férié
INDEMNITÉS DE PERMANENCE (Montants en euro) (Arrêté du 7/02/2002)	45,00 €	22,50 €	76,00 €	38,00 €
Ou				
COMPENSATION DES PERMANENCES	Une permanence = Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25 %			

Les permanences sont rémunérées ou compensées. Il n'y a pas d'indemnité d'interventions pour les permanences.

Le Conseil municipal accepte de mettre en place ces astreintes, comme exposé ci-dessus.

Monsieur le Maire : cette délibération a pour but d'assurer la continuité de service des agents administratifs lorsque les impératifs le demandent. Il peut s'agir d'une situation de crise, de pré-crise, comme la canicule où le plan communal de sauvegarde est déclenché. Ce régime concerne uniquement les astreintes et permanences de sécurité. Deux choix sont possibles, à savoir l'astreinte au domicile ou la permanence sur site. Cette délibération nous permet de cadrer la rémunération des agents qui peuvent être amenés à intervenir en dehors des heures de travail, soit la nuit suite à une tempête, soit le week-end. Les Services Techniques ne sont pas concernés, puisqu'ils ont déjà leur régime d'astreinte. Je précise juste que cette délibération est passée en Comité Technique le 16 décembre 2022 et qu'elle a reçu un avis favorable.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 10 - Création d'un poste pour exercer les fonctions d'ASVP/Accueil

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de créer un poste pour exercer les fonctions d'ASVP/accueil, le Conseil municipal approuve la création de celui-ci, à compter du 15 mars 2023.

Monsieur le Maire : je voudrais juste préciser, en préliminaire de ces délibérations, que ces créations de postes se passent à périmètre constant dans la Collectivité. Cela peut concerner des agents qui évoluent à l'intérieur de la Collectivité ou des promotions.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 11 - Création d'un poste de chargé (e) de mission transition écologique

Compte tenu de la nécessité d'avoir un chargé (e) de mission transition écologique au grade d'ingénieur principal, d'ingénieur, d'attaché principal ou d'attaché, le Conseil municipal approuve la création de ce poste, à compter du 15 mars 2023.

Monsieur le Maire : cette création est en lien avec celle du poste de conseiller local de transition écologique, afin d'avoir un référent au niveau des services.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : s'agit-il d'un salarié en interne ?

Monsieur le Maire : oui, nous favorisons les promotions internes.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : quelle est sa mission précise ? Pour quel projet ? Son travail ne risque-t-il pas de se superposer aux études engagées ? Est-il là pour les faciliter et les accompagner ?

Monsieur le Maire : ce poste est extrêmement transversal. Il travaille avec Monsieur JOUSSE et porte donc toutes les problématiques environnementales au sein de la Collectivité. Il aide à l'établissement de projets vis-à-vis des contraintes techniques et réglementaires. Il contribue au partage d'informations et de dossiers de transversalité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 12 - Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial pour occuper les fonctions d'Instructrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme et gestionnaire des affaires immobilières et foncières

Suite au recrutement d'une instructrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme et gestionnaire des affaires immobilières et foncières, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, à partir du 15 mars 2023.

Le Conseil municipal approuve la création de ce poste.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 13 - Création d'un poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe, pour exercer les fonctions de Responsable du service vie associative

Compte tenu de la nécessité d'avoir un responsable de service « au service vie associative » et de l'obtention au concours d'un agent au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe, le Conseil municipal décide de créer ce poste, à compter du 15 mars 2023.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 14 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, pour exercer les fonctions de responsable du service population

Compte tenu de la nécessité d'avoir un responsable de service « au service population », le Conseil municipal décide de créer ce poste, à compter du 15 mars 2023.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 15 - Création de poste au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Considérant qu'une agente est inscrite sur liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne et qu'elle occupe déjà les fonctions de ce grade en tant que responsable Secrétariat Maire - Élus-Direction générale, le Conseil municipal décide de créer ce poste.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 16 - Avancement de grades pour l'année 2022

Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement, comme exposé ci-dessous :

- ***La suppression d'un emploi de chef de service PM, à temps complet ;***

- **La création d'un emploi de chef de service PM principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;**
- **La suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;**
- **La création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;**
- **La suppression d'un emploi d'adjoint d'animation, à temps complet ;**
- **La création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;**
- **La suppression d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet non complet (30/35^{ème}) ;**
- **La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (30/35^{ème}) ;**
- **La suppression de quatre emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;**
- **La création de quatre emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet.**

Le Conseil municipal adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 25 janvier 2023.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

23 x 17 - Régie de recettes du Pôle culturel – Modification

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 janvier 2023, instaurant des tarifs pour des droits d'entrée lors de spectacles vivants ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en cours ;

Considérant la nécessité de créer une sous-régie pour l'encaissement des droits d'entrée aux spectacles vivants proposés par la Commune, le Conseil municipal modifie la régie de recettes du Pôle culturel, pour y intégrer une sous-régie destinée à encaisser les droits d'entrée aux spectacles vivants, comme exposé ci-dessous :

ARTICLE PREMIER – Il est institué une sous-régie à la régie de recettes du Pôle culturel de la Commune de Saint-Lys.

ARTICLE 2 – Cette sous-régie est installée à Médiathèque, 1-bis rue du Presbytère, à Saint-Lys.

ARTICLE 3 – La sous-régie encaisse les produits suivants :

Droits d'entrée aux spectacles vivants proposés par la Commune

COMPTE D'IMPUTATION : 7062 70688

ARTICLE 4 – L'article 4 de la délibération du 21 mars 2011 est modifié comme suit :

Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Espèces ;
- Chèques ;

- Cartes bleues sur place.

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur de ticket d'entrée.

ARTICLE 5 – L'article 6 de la délibération du 21 mars 2011 est modifié comme suit :

Un fonds de caisse d'un montant de 150 € est mis à disposition du régisseur et du sous-régisseur (100 € maximum pour le sous-régisseur).

ARTICLE 6 – L'article 7 de la délibération du 21 mars 2011 est modifié comme suit :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 € sous régie comprise (500 € maximum pour le sous-régisseur).

ARTICLE 7 – Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Lys et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : il s'agit de la délibération proposée sur table, en début de séance. Comme vous le voyez, Monsieur VALIERE, cette délibération encore plus technique concerne la gestion des régies dans une Collectivité Territoriale, puisque des actions peuvent être menées par arrêté aujourd'hui, ce qui nous permettra d'encaisser la régie. Un travail de fond, qui durera plus longtemps, sera ensuite mené afin d'avoir une régularisation plus simple par la suite.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATION DU MAIRE

- DAJ/2022/13 du 16 décembre 2022 – Marché de télésurveillance des sites sous alarmes et intervention de levée de doutes (lot 1) + sécurisation et gardiennage des sites lors des festivités (lot 2)

Concernant le lot 1, le marché a été attribué à la société **SECURI-COM** pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois pour un montant de **1 860 € TTC**.

Concernant le lot 2, suite à la remise de l'offre, il a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

En effet, il apparaît qu'une seule offre ne permet pas une concurrence suffisante.

- ST/2022/12 – Fourniture d'une tondeuse autoportée

Le marché a été attribué à la société **SOLVERT** pour un montant de **32 203,20 € TTC**.

- ST/2022/13 – Prestations de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments, machines-outils, appareils de levage et autres équipements »

Le marché a été attribué à la société **SOCOTEC** selon le détail suivant :

- **Lot 1 : 13 020 € TTC** (vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements des bâtiments communaux) ;
- **Lot 2 : 495,60 € TTC** (vérifications périodiques réglementaires des machines-outils, appareils de levage et autres équipements).

QUESTIONS ORALES

Question 1 posée par M. ANDRAU

Monsieur le Maire, dans le cadre du projet d'aménagement du Bourg-Centre, vous avez parlé d'un nouveau plan de circulation en concertation avec les Saint-Lysiens. Pouvez-vous nous expliquer comment vous allez procéder ?

Réponse de Mme BRUNIERA

Effectivement comme nous l'avons présenté en commission communale le 10 novembre dernier, une étude relative aux circulations et au stationnement va être lancée sur la Commune, pour faire un état des lieux de la situation actuelle, en amont et en accompagnement du projet Bourg-Centre sur lequel une concertation sera mise en place. Les modalités de la concertation seront travaillées en lien avec le bureau d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera désigné. Dans un premier temps, il s'agit d'un comptage de relevés, une photo des usages existants. La concertation s'exprimera plutôt dans les phases suivantes.

***Monsieur le Maire :** nous avons déjà abordé la problématique tout à l'heure. Le but consiste à faire un état des lieux pour ensuite lancer la concertation vis-à-vis des aménagements que nous pourrions réaliser.*

***Monsieur Thierry ANDRAU :** j'espère que vous nous tiendrez au courant au fur et à mesure.*

***Monsieur le Maire :** il n'y a pas de raison que ce soit l'inverse, au contraire, Monsieur ANDRAU.*

Question 2 posée par M. ANDRAU

Un comptage du flux de véhicules devrait être engagé prochainement. Pouvez-vous nous dire quelles influences ce comptage peut-il avoir en termes d'aménagement et d'investissement ?

Réponse de M. LANDES

***Monsieur Philippe LANDES :** dans le cadre de l'étude de circulations et de stationnements de la question n°1, ces comptages viennent en complément. Les résultats nous permettront d'accompagner la réflexion relative aux projets à amener et d'anticiper les impacts vis-à-vis des aménagements, notamment en termes de sécurité par rapport aux comptages et aux relevés de vitesses.*

***Monsieur Thierry ANDRAU :** qu'en est-il des stationnements ? L'étude en prévoit également.*

***Monsieur Philippe LANDES :** nous en prévoyons.*

***Monsieur le Maire :** cette étude englobe tout ce qui se rapporte aux flux de véhicules donc, la manière de les stationner et de repartir par rapport à la Ville et au Centre-Bourg.*

***Monsieur Philippe LANDES :** tous ces relevés s'effectueront en temporalité durant une ou deux semaines type, ainsi que pendant les week-ends.*

***Monsieur Thierry ANDRAU :** les habitants et les commerçants seront-ils concertés ?*

***Monsieur Philippe LANDES :** ce comptage vise à avoir la photographie des flux de l'ensemble de la Commune qui vont, par la suite, nourrir toute la réflexion. La concertation viendra dans ces phases-là.*

Question 3 posée par M. ANDRAU

Monsieur le Maire, lors de la cérémonie des vœux, vous avez parlé d'une extension de la zone du Boutet. Pouvez-vous nous préciser les terrains sur lesquels celle-ci va s'étendre ?

Réponse de Mme BRUNIERA

Je rappelle que les documents restent accessibles même si l'arrêt du PLU a été retiré. Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme, la Municipalité souhaite maintenir et conforter les activités artisanale et économique. À ce titre, de nouveaux espaces dédiés ont été envisagés, notamment à proximité de la ZAC du Boutet.

Ces emplacements exacts seront déterminés par le zonage graphique du PLU que nous approuverons, en concertation avec le Muretain Agglo à qui revient la compétence économique. Nous avons déjà eu de nombreux échanges avec eux vis-à-vis de ces sujets.

Monsieur Thierry ANDRAU : *cela signifie-t-il que vous avez déjà délimité les terrains ?*

Madame Céline BRUNIERA : *non. Les hypothèses émises actuellement restent en l'état tant que le règlement n'est pas approuvé.*

Monsieur le Maire : *la Commune travaille en partenariat avec le Muretain Agglo, puisque le développement économique relève de sa compétence.*

Question 1 posée par Mme SARRAT

Monsieur le Maire, lors du Conseil municipal du 14/11/2022, nous avons débattu des éclairages publics. Vous nous aviez annoncé que des décisions, voire des arrêtés, pourraient être pris afin de réduire l'éclairage public de certains lieux. Les études organisées par le SDEHG étaient favorables. À ce jour, pouvez-vous nous dire si des mesures sont envisagées ou bien à l'étude ?

Réponse de M. SOLOMIAC

L'extinction de l'éclairage public au cours du premier trimestre 2023 participera en effet à l'effort collectif de réduction de la consommation énergétique et de pollution lumineuse. L'inventaire de nos organes de commande de l'éclairage public a été réalisé. Le travail est donc en cours pour étudier les zones d'extinction continues et cohérentes pour une extinction des horloges astronomiques opérationnelles dans la temporalité annoncée. Parallèlement, nous avons missionné le SDEHG pour étudier le remplacement des armoires de commande non équipées d'horloge astronomique.

Monsieur le Maire : *le travail est en cours. Il en va de même pour le programme LED++ qui consiste, dans le cadre des économies d'énergie, à remplacer de manière très simple les éclairages par de la LED. Nous travaillons avec le SDEHG, notre partenaire, afin de cadrer les choses au mieux. Nous nous appuyons aussi sur le prestataire afin de réaliser les travaux. Nous espérons les débiter dans les semaines qui viennent.*

Monsieur Thierry ANDRAU : *juste pour vous préciser que l'éclairage en LED crée des effets secondaires, notamment stroboscopiques. Il faut y apporter une vigilance et choisir des éclairages aux normes.*

Monsieur le Maire : *aucune solution miracle n'existe. La lumière bleue, que vous évoquez, fait partie des nuisances provoquées par les LED. L'idée est de les interrompre la nuit afin de supprimer cette pollution lumineuse vis-à-vis de la faune.*

Madame Arlette GRANGE : nous tenons à remercier les élus qui sont autour de la table et qui ont participé à aider les familles ukrainiennes à se reloger. Ces familles vous remercient également. Elles ont quitté ce jour le premier logement et sont chez elles ce soir.

Monsieur le Maire : vous annoncez une bonne nouvelle. Merci à tous ceux qui se sont investis auprès de ces personnes en difficulté. Je vous remercie de votre participation et vous souhaite une excellente fin de soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

**Secrétaire de séance
Denis BUVAT**



